55e année—Numéro 155 MONTREAL, JEUDI, 15 MARS 1883 Deux cents le numéro

ABONNEMENTS

Ville - - - - $6.00 d'avance
Campagne - - $5.00 "
Etats-Unis - - $5.00 "

La Minerve

ANNONCES

Par ligne, 1re insert. - 10 cents
Insertions subsequentes, 5 cents
A LONG TERME, CONDITIONS SPECIALES

Publiée par la COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - - JOSEPH TASSÉ, Directeur

BULLETIN

Les funérailles de M. Comoundouros ont eu lieu hier à Athènes, au milieu d'un grand concours de personnes

On nie semi-officiellement que M. Grévy ait l'intention de se démettre de la présidence de la république.

La reine d'Angleterre va nommer le prince impérial d'Allemagne maréchal de l'armée anglaise. Un échange de politesses.

M. de Lesseps est parti hier pour Tunis. Il va diriger les opérations se rapportant à la création d'une mer intérieure en Afrique.

M. Ashton W. Dilke, frère de sir Charles Dilke et député de Newcastle-on-Tyne au parlement impérial, est mort à Algiers, où il s'était rendu pour rétablir sa santé. Il était propriétaire de plusieurs journaux anglais.

A une réunion de députés irlandais, écossais et anglais, mardi, on a décidé de former une commission politique en vue de diriger l'opinion publique en ce qui regarde les réformes à opérer en Irlande. Aucun Parnellite ne fera partie de cette commission.

Au Sénat français, hier, Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, a déclaré que la France n'entendait ni se retirer du Tonquin, ni en faire la conquête. Elle se contentera d'occuper les points nécessaires pour la protection des sujets français.

La Chambre anglaise a rejeté, par 250 voix contre 63, la seconde lecture du bill de M. Parnell à l'effet d'amender la loi agraire.

M. Gladstone a déclaré qu'il était opposé, non-seulement à l'amendement de M. Parnell, mais à tout amendement de nature à nuire à l'opération de la loi agraire.

Le parti qui veut la paix gagne du terrain dans le Pérou. On dit que le Chili consentira à traiter avec les négociateurs de la paix.

La petite vérole ravage le sud du Chili.

On rapporte qu'une bataille a été livrée en Araucanie entre les troupes chiliennes et celles de la république Argentine.

Les arrestations récentes faites par la police en Andalousie et la saisie de documents qui les a suivies ont amené la découverte de toute une organisation socialiste en Espagne, comptant des milliers de membres et terrorisant les populations.

Le gouvernement espagnol tient aujourd'hui les fils de cette organisation et travaille à sa suppression.

CHOIX D'OUTILS, couteaux, fourchettes, cuillères plaquées; huiliers, etc., etc, théières, cages, cornieres, tringles pour rideaux, fer à tuyauter, etc. 15 pour cent d'escompte.

T. B. PACY,
No 25, rue Saint Laurent.

A TRAVERS MONTREAL

GRIMES—Les poursuites intentées contre Grimes ont été abandonnées et il va être remis en liberté.

ARRESTATION—M. le grand connétable Bissonnette a arrêté avant-hier un nommé Joseph Ethier accusé de vol de tapis au préjudice de M. Napoléon Martel.

ARRIVÉ—Le steamer *Alaska*, de la ligne Guion, parti de New-York le 6 mars vià Queenstown est arrivé à Liverpool.

Durée de la traversée, 7 jours, 3 heures 36 minutes.

RENSEIGNEMENTS—Le chef de police désirerait avoir des renseignements sur Herbert Malcouronne, qui a été assistant-contrôleur à Trinidad et est venu au Canada il y a deux ans.

LES ETUDIANTS DE MCGILL—On se rappelle qu'il y a quelque temps les étudiants en médecine du collège McGill se plaignaient de leurs professeurs ; aujourd'hui ce sont les étudiants de la Faculté des sciences appliquées qui formulent à leur tour plusieurs réclamations.

ALBANI—La biographie d'Albani avec autographe et portrait, un volume de 72 pages. Prix 25 cts. Expédié franco. En vente chez Lavigne & Lajoie, 265 rue Notre-Dame, seuls agents des célèbres pianos Sohmer. premiers prix aux expositions de 1881 et 1882. 154—6

COURS DE DESSIN—C'est ce soir que les élèves de l'Institut national des Beaux Arts et des Sciences reprendront leur place dans le grand établissement de la rue Saint Gabriel, No 89. Nous faisons des vœux pour que la société qui profite des énormes sacrifices que M. Chabert s'impose pour elle, lui réponde par sa juste appréciation.

EMOTION—Avant hier soir au moment où le train de Québec arrivait au dépôt de la place Dalhousie, l'employé chargé de visiter les roues aperçut avec horreur une grande quantité de sang et de cheveux sur les roues du char palais. En examinant la chose de plus près on reconnut que ce que l'on prenait pour des cheveux étaient des poils de chien. On suppose que le train a écrasé pendant le trajet un imprudent membre de la race canine.

IMMIGRANTS—Quarante immigrants sont arrivés avant-hier matin à Montréal.

Ils sont venus par le S. S. *Sarnia*, de la ligne *Dominion*. Dix demeureront à Montréal, les autres sont repartis par convoi en destination de la province d'Ontario.

Cent cinquante autres immigrants sont arrivés vers huit heures avant-hier soir.

ACCIDENT—M. G. Labadie, cultivateur bien connu de Laprairie a échappé à une mort terrible en revenant de Montréal avant hier soir. Il venait d'atteindre la coude que fait la route, près d'une mare d'eau vive, quand les chevaux laissés à eux-mêmes un instant, s'écartèrent du chemin et brisèrent la glace mince qui se trouve près de la mare. Le craquement de la glace donna l'éveil à M. Labadie qui sauta de l'autre côté en toute hâte au moment où chevaux et traîneau s'enfonçaient dans l'eau. Avec l'aide d'un voisin qui passait au moment, M. Labadie réussit à sauver un cheval, mais l'autre fut noyé presqu'aussitôt après la chute.

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS—On se plaint toujours de la manière dont l'enlèvement des déchets est opéré dans la partie Est de la ville.

Hier matin encore, plus de cent plaintes ont été faites. Aussi, voyait-on une quantité de barils et de boîtes pleines de détritus de toutes sortes en pleine rue, à dix heures du matin.

Espérons que le nouveau conseil de ville va donner des ordres pour que cette partie de la cité ne soit pas négligée ainsi.

VOLEURS ÉVADÉS—M. Paradis, chef de police, vient de recevoir une lettre de M. Wm Congdon, " city mashall," de Newport, R. I., par laquelle on le prie de faire arrêter, si possible, deux forçats évadés de la prison de Newport, le 8 du mois courant, où ils étaient internés comme accusés de vol et d'incendiat.

Tous deux sont très jeunes. Le premier se nomme Geo H Rounds, mesure 5 pieds 8 pouces, est brun, mince et porte une petite moustache.

La femme, Katie Judd, est âgée de 28 ans, mesure 5 pieds 4 pouces, teint brun, physionomie désagréable et n'annonçant rien de bon.

Une récompense de $500 sera accordée à quiconque opérerait l'arrestation de ces deux personnes.

ÉCHAPPÉ BELLE—Un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses a eu lieu hier matin, rue Saint Laurent.

Au moment où M. Charles W. Radiger, sr, demeurant au No 148 rue Saint Urbain en haut, se préparait à prendre les chars, au coin de la rue Sherbrooke, il fut renversé par les chevaux d'un autre char venant en sens invers et jeté sous les pieds des chevaux.

Il fut immédiatement transporté dans la pharmacie de M. J. A. Dawson, au coin des rues Saint Laurent et Courville.

Après avoir été examiné, on constata qu'il n'avait qu'une assez forte coupure au-dessus de l'œil droit. La blessure fut pansée et M. Badiger put retourner à son domicile.

Les employés du chemin de fer de la cité ne sont pas à blâmer.

HOTEL-DE-VILLE

Le rapport distribué aux échevins contient les passages suivants relatif aux finances :

Il y a diminution apparente de la dette consolidée au montant de $20,000 provenant de la différence entre les émissions et les rachats de l'année. Des bons de quatre pour cent ont été vendus au montant de quatre-vingt-douze mille piastres pendant la dernière année financière. On a retiré de la circulation $12,000 de bons échus à 6 pour cent (rachat du Grand-Tronc).

De la dette flottante on observera qu'il y a $190,000 argent comptant sur les recettes pendant que la somme de $465,000 est représentée par les arrérages des comptes spéciaux. C'est là l'origine de la dette flottante, mais les contestations qui ont été suscitées avant le règlement de plusieurs comptes ont été la cause de pertes considérables pour le trésor. Les obligations totales sans rubrique sont de $233,000, laissant un surplus de $232,000, plus $20,000 appliquées à la dette consolidée tel que démontré ci-dessus et rapportable par l'émission d'une somme égale de stock de rachat lorsqu'il sera nécessaire.

Le surplus total de $252,000 représente les recettes non dépensées du revenu de 1882, ainsi que la partie non encore déboursée du fonds d'emprunt.

L'estimation du revenu de l'année, y compris la balance non dépensée de l'année précédente, était de $1,760,000.

Les recettes réelles ont été de $2,000 de moins que cette estimation. Cependant les dépenses de l'année étaient de $82,000 de moins que la somme totale des appropriations, laissant ainsi une balance non-dépensée disponible pour l'appropriation de 1883 de $80,000.

Le fonds d'amortissement a été augmenté pendant l'année par $178,266, le portant de $1,054,540 qu'il était en 1881 à $1,232,806, homme il est actuellement sur le bilan.

La somme de la dette consolidée de la ville à cette date est de $11,641,162. Les salaires l'an dernier ont été de $50,279.54, dépenses légales $3,657.62.

D'après les dépenses du fonds de réserve il paraîtrait que l'assemblée, pour féliciter le général sir Garnet Wolseley, a coûté à la ville la somme de $30, les funérailles de sir Hugh Allan, $45. Le défîcit de McNeil en argent comptant a été de $4,458, les déficits d'Oconnor et de Lane, $195.58.

Le comité des chemins a dépensé pendant l'année $203,911 ; le comité des finances $120,079.57 ; la police $151,250 ; le feu $51,000 ; le télégraphe d'alarme ; les inspecteurs de bâtisses et de bouilleurs $9,642 ; le comité de l'eau $70,872 ; les marchés $23,060 ; l'éclairage $52,000 ; l'hôtel-de-ville $24,050 ; la santé $19.464 ; les parcs et les traverses $5,500 et les commissaires du parc Mont Royal $13,000.

Parmi les amendements à la charte de la cité qui sont actuellement soumis au parlement de Québec, nous citerons les suivants qui intéressent le plus les citoyens :

La section cent du statut 37 Victoria chapitre 51, est révoquée et remplacée par la suivante :

" 100. L'exercice de la cité de Montréal commencera le 1er janvier et finira le dernier de chaque année ; mais quant aux taxes ordinaires, annuelles et scolaires, elles seront censées être imposées et prélevées pour la période comprise entre le premier jour de mai de chaque année et la me date l'année suivante.

Les sections soixante-neuf et soixante-quatorze du statut 37 Victoria, chapitre 51, sont révoquées et remplacées par la suivante :

" Le conseil de ville, à sa première assemblée régulière, ou aussitôt que possible après, chaque année, dans le mois de janvier, nommera autant d'évaluateurs, pourvu que leur nombre n'excède pas neuf, qu'il sera nécessaire et pourra accorder pour leurs services la rémunération que le conseil de ville jugera convenable, et le conseil pourra pourvoir à toute vacance survenant parmi ces évaluateurs."

Le pouvoir et l'autorisation des évaluateurs seront en force, continueront à l'être et pourront être exercés durant la période et le terme pour lesquels ils seront nommés, savoir : jusqu'à l'expiration de douze mois à compter de la date de leur nomination et jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Le proviso de la section soixante et quinze du statut en dernier lieu mentionné est par le présent acte révoqué et remplacé par le suivant :

" Pourvu toujours que deux de ces évaluateurs pourront évaluer les propriétés et préparer le rôle d'évalnation de chaque quartier et chacun de ces rôles d'évaluation sera revisé par tous les évaluateurs, dont une majorité aura pleinement le pouvoir et l'autorité de clore et de compléter chacun de ces rôles, conformément à la loi."

Le trésorier de la cité devra préparer chaque année, avant le un état indiquant :

1o La désignation par les numéros du cadastre, de toutes les propriétés situées dans les limites de la cité sur lesquelles il ne sera accumulé au moins deux années d'arrérages de taxes municipales ou scolaires lors de la passation du présent acte ou qui deviendront ci-après ou qui pourront être dans la suite devenus dus, ou sur lesquelles des taxes ou cotisations ordinaires ou des cotisations spéciales étaient dues lors de la passation du présent acte ou qui deviendront dues et exigibles dans la suite pour plus d'une année, avec les noms des propriétaires tels qu'ils sont mentionnés dans les différents rôles de cotisations ou avec une déclaration constatant que les propriétaires sont inconnus.

2o Le montant des taxes et des cotisations dues sur les propriétés foncières et des intérêts accrus sur ces taxes.

Le trésorier de la cité certifiera cet état sous sa signature et le remettra au shérif du district de Montréal qui, sans être tenu aux formalités d'un procès verbal de saisie, procèdera à la vente de ces propriétés ou d'une partie de l'une quelconque de ces propriétés, lorsque cela sera praticable, après avoir donné avis à cet effet durant deux mois dans la *Gazette Officielle de Québec*, pour acquitter ces cotisations ainsi que les intérêts et les frais, et les produits de la vente des propriétés ainsi vendues seront dans tous les cas consignés à la cour supérieure du district de Montréal pour que la cour les adjuge, les distribue et en ordonne le paiement conformément à la loi.

Quant à la balance restant après la distribution, elle sera remise dans les quinze jours au trésorier de la province qui les gardera en dépôt avec intérêt à six pour cent par année jusqu'à ce qu'elle soit réclamée par qui de droit.

Un article pourvoie à ce qu'une personne votant pour l'élection du maire ou d'un échevin à la place d'un autre électeur, pourra être arrêtée à vue par un juge de paix ou par un constable, et condamnée à une amende n'excédant pas cent piastres et à défaut de paiement à trois mois de prison.

Le conseil pourra par règlement :

1o Protéger les reverbères et les poteaux de reverbères soient la propriété de la cité, ou appartiennent à une compagnie où à des particuliers.

2o Défendre le blanchissage de la laine, du crin, des guenilles et autres articles semblables.

3o. Regler et déterminer quelles seront les qualifications de toute personne chargée de faire fonctionner et de conduire les machines à vapeur et les chaudières dans la cité, et exiger que cette personne soit licenciée à cet effet, par le conseil.

4o Et dans le cas de contravention imposer une pénalité, que le conseil est autorisé à imposer pour la mise en force de ces règlements.

Le conseil est autorisé à recouvrer de toute compagnie d'abattoirs situés dans le voisinage de la cité le traitement de l'officier de santé nommé par la cité pour inspecter les bestiaux et autres animaux tués dans ces abattoirs.

L'exemption faite par la section 26 de l'acte 41 Vict. chap. 6 en faveur des maisons, établissements d'éducation est par le présent acte déclaré s'appliquer seulement aux établissements publics.

La Reine vs A. de Beaumont

Aujourd'hui après-midi, à l'ouverture de la séance de la Cour du Banc de la Reine, M. W. Polette, au nom de la couronne, présentera à la cour une requête demandant l'émanation d'une règle *nisi* contre M. A. de Beaumont, avocat, à l'effet d'enjoindre à ce dernier à montrer cause pourquoi un " writ of attachment " ne soit pas exécuté sur sa personne.

La requête allègue que M. de Beaumont s'est rendu coupable de mépris de cour d'un caractère très grave.

On s'attend à des révélations étranges.

TRIBUNAUX

ASSISES CRIMINELLES

Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

La Cour s'est ouverte à l'heure ordinaire.

MM. Charles P. Davidson, Ecr., C. R., et Joseph Alderic Ouimet, Ecr., C. R., représentent la Couronne.

M. L. V. Sicotte agit comme greffier de la Couronne.

Le shérif dit qu'il avait été sous une fausse impression, dans les affaires de Grece et Egan, aliénés, dont le *presentment* du grand jury avait fait mention. Dans l'affaire de Grece, le rapport n'avait pas été fait au gouvernement qui ne saurait être à blâmer ; et cela, parceque le magistrat n'avait pas transmis tous les papiers. Ce n'est que la veille du jour où il s'est adressé à la cour que le prisonnier a été *fully committed*. Dans l'affaire d'Egan, le rapport avait été fait il y a longtemps au gouvernement, mais le gouvernement avait demandé des papiers qui manquaient. Le shérif avait été sous l'impression que le gouvernement avait été informé de suite que, l'on ne pouvait se procurer les renseignements demandés. Malheureusement cela n'avait pas été fait. Il est heureux de dire que le gouvernement a donné des ordres pour régler ces deux affaires immédiatement.

On continue le procès de Seath.

John Napier Fulton dit avoir vu le témoin Booth, comptable de M. McCready, plusieurs fois. Le jour où les billets furent présentés, Booth lui dit que les signatures étaient des imitations fort habiles et qu'il aurait reçu les billets s'ils lui eussent été présentés.

Alex McCallum dit qu'il connait le prisonnier depuis 1869 ; il est dans la même branche d'affaires. Il a fait des transactions avec lui et l'a toujours considéré honnête homme.

Wm L. Maltby, agent d'immeubles, a travaillé chez M. McBurney avec Booth, le comptable de M. McCready, il y a quinze ans. Booth était caissier de la maison.

On demande au témoins, sur le caractère de Booth, des questions auxquelles la poursuite fait objection.

David McBurney dit qu'il a eu Booth à son service.

On lui demande quelle est son opinion de la véracité de cet homme, à quoi il refuse de répondre.

Samuel Coulson connait le prisonnier comme un homme jouissant d'une bonne réputation. Il a fait des affaires avec lui et elles ont toujours été très honorables.

Frederick Whitney, marchand, aurait reçu les billets contrefaits pour des bons, car il ne remarque pas de différence dans les signatures.

James D. O'Neil, Robert Pinkerton, Andrew P. Cassils, James Leggett, Isaac D. Thurston et James H. Wardlow, tous hommes d'affaires bien connus, témoignent de la bonne réputation du prisonnier.

Après les plaidoieries de la défense et de la couronne, Son Honneur le juge Ramsay résume les débats et le jury se retire dans la chambre de délibérations.

La charge du juge a été fortement en faveur du prisonnier.

Les jurés rappelés dans la soirée vers neuf heures ont dit qu'ils ne pouvaient s'accorder, et que onze jurés étaient pour l'acquittement et un contre.

Son Honneur ayant demandé quel était le jury dissident, celui-ci s'est levé. Le juge alors lui a demandé s'il ne pouvait pas donner quelques explications propres à éclaircir la situation. Le juré a répondu qu'il ne voulait pas rendre un verdict de non coupable, attendu que cela impliquerait que M. McCready s'est parjuré.

Sur la question du juge de dire s'il était arrivé à décider si le plaignant ou le commis du prisonnier s'étaient parjurés, il a répondu qu'il doutait.

Le juge alors lui dit que du moment où il y avait un doute, le prisonnier devait en bénéficier.

Le jury a été renvoyé dans la chambre de délibérations et la cour s'ajourne à dix heures ce matin.

Petite Gazette

M. CHAS SMITH, de Jimes, Ohio, écrit : Je me suis servi de tous les remèdes contre le mal de tête, dont j'avais entendu parler depuis quinze ans, mais ce sont les petites pilules de Carter contre les maladies du foie, qui m'ont fait le plus de bien.

MALADIE DE BRIGHT, DÉBILITÉ ET MALADIES DU FOIE ET DES ORGANES URINAIRES.—Ne craignez aucune de ces maladies si vous faites usage des Amers de Boublon, car ils les préviennent et guérissent les cas les plus invétérés, même quand votre état a empiré par l'usage des drogues de charlatans qui prétendaient vous guérir.

CRACHEMENT DE SANG—M. O J Dode, de Maple Hill, P Q, fut atteint d'un fort rhume qui lui ruinait la poitrine et lui fit cracher le sang. Il crachait tant que les médecins l'abandonnèrent. Un bon samaritain lui apporta du Baume pulmonaire de cerisier du Dr Wilson, et il en fit usage jusqu'à ce qu'il fut rétabli. C'est de cette manière plus que de toute autre que l'on reconnait la valeur de ce remède extraordinaire contre les rhumes et les maladies de la gorge et des poumons. Il est excellent dans les congestions de poumons.

DANS TOUTE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a gagné d'une si grande et si constante réputation que L'AYER'S CHERRY PECTORAL, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La list'e prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaitre universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du CHERRY PECTORAL, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine et il guérit toujours là où la cure est impossible.

Préparé par le DR. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS., E. U., chimistes pratiques et analytiques.

EN VENTE chez tous les Pharmaciens.

PRINTEMPS—M. J. W. Lamontagne et Cie, No 259, rue Saint-Laurent ont un magnifique assortiment de mercerie consistant en chemises, poignets, colets, faux cols et des plus complets.

CASTOR FLUID ! (Enregistré)—Une préparation pour les cheveux agréable et rafraichissante. On devrait en faire usage tous les jours—Conserve le cuir chevelu sain, empêche les petites peaux de se former—fait croître. Préparation parfaite pour les familles. 25c la bouteille. Henry R. Gray, chimiste-pharmacien, seul manufacturier, 144, rue Saint-Laurent.

Essayez le *Dental Pearline* pour les dents.

IMPORTANT—Faites usage du " Recketts Paris Blue " et ne vous servez d'aucun autre. Voyez l'annonce.

LA SPRUCINE—La spruceine comme remède pour la toux n'a pas d'égale. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composé de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la spruceine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

VOUS NE POUVEZ TOUSSER—Les " Climax Cough Cakes " remede prompt, inoffensif, certain contre toutes les toux simples, rhumes, etc. En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix 15 cents.

THES ET CAFES—Achetez votre thé et votre café chez Nightingale, No 145 rue Saint Laurent.—3

POUR LE PRINTEMPS—Voulez-vous un bel habillement pour le printemps au plus bas prix possible ? adressez-vous à M. J. W. Lamontagne et Cie, 259, rue Saint Laurent.

CARTES DE NOEL—Avant d'acheter ailleurs, venez examiner notre assortiment de cartes de 5, 10 et 15 cents, No 305 rue Notre-Dame.

TEMPETE—Les tempêtes n'empêchent pas Wm King et Cie de vendre toujours à meilleur marché qu'ailleurs : "Set" de chambre à $25 et au dessus ; "Set" de salon $45 et au dessus. Entrepôt et salles de vente 652 rue Craig.

NOUVEAU TRAITEMENT DU CATARRHE—Le succès le plus extraordinaire que la médecine moderne a obtenu est dû au traitement de Dixon pour le catarrhe. Des deux mille patients traités durant les derniers six mois, au moins quatre-vingt-dix pour cent ont été guéris de cette maladie opiniâtre.

Ce n'est pas moins étonnant, lorsqu'on se rappelle que pas moins de cinq pour cent des malades qui se présentent au médecin, en éprouvent du soulagement, tandis que les médecines patentées et les autres remèdes de même espèce nepeuvent produire un cas de guérison.

Prenant pour point de départ la croyance généralement répandue parmi les hommes de la science, que la maladie est due à la présence de parasites vivants dans les tissus, M. Dixon s'occupa d'effectuer sa guérison par leur extermination ; ceci accompli, il prétend que le catarrhe est pratiquement guéri et cela d'une manière permanente, car les personnes qu'il a soulagées depuis deux ans n'ont plus ressenti les attaques de cette maladie. Personne autre que lui n'a encore essayé de guérir le catarrhe de cette manière, et aucun autre traitement ne l'a jamais guéri.

L'application de ce remède est simple et peut être faite à domicile. La saison actuelle est très favorable à une guérison prompte et permanente ; la plupart du temps les guérisons s'effectuent en un seul traitement.

Les personnes souffrant de cette maladie devraient correspondre avec M. A. H. Dixon, 305 et 307 rue King ouest, Toronto et mettre dans leur lettre un timbre de poste pour son traité sur le catarrhe.

UN BON CONSEIL—Allez chez J. W. Lamontagne et Cie, No 259, rue Saint-Laurent, pour vous procurer des étoffes, drap, casimires, etc pour vos habillements de printemps.

IL N'Y A PAS D'IMPOSSIBILITÉ. — On dit souvent quand on souffre des premières atteintes de la phtisie ou d'une maladies de poumons, si leur médecin ne les guérit pas : " Je suis perdu et jamais je n'aurai une bonne santé." Le célèbre français, comte de Mirateau, avait un caractère un peu vif, comme on le sait. " M. le comte," lui dit un jour son secrétaire, " ce que vous demandez est impossible." " Impossible," s'écria Mirabeau en bondissant, " ne redites jamais cette absurdité devant moi." On sait parfaitement que l'Elixir Balsamique de N. H. Down a ramené à la santé et donné la force à des milliers de personnes abandonnées par les médecins. Ne croyez pas aux impossibilités et ces ayez toujours l'esprit.

FINANCE ET COMMERCE

TEMPÉRATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No 242, rue Notre-Dame, 14 Mars 1883.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
21o	33o	34o
Maximum	Minimum	Moyenne
36o	18o	27o

D'après la marque du baromètre.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
29.80	29.62	29.50

Montréal, 14 Mars 1883.

Avant-midi.

Bk of Montreal — 13 à 204, 125 à 204, 20 à 204, 125 à 203.
Commerce Bk—30 à 133, 125 à 133.
Molsons Bk—5 à 129, 25 à 128, 25 à 128.
Mont Tel'g—25 à 123.
Mont Gas Co—50 à 181, 125 à 184, 25 à 183, 350 à 182, 325 à 182.
City Pass Ry Co—25 146.
R & O Nav Co—25 à 68.

Après-midi.

Bk of Montreal—78 à 203, 43 à 202, 31 à 203.
Toronto Bk—25 à 183, 85 à 182, 50 à 182.
Ontario Bk—50 à 111.
People's Bk—5 à 80, 92 à 79.
Commerce Bk—100 à 132.
Canada Cotton Co—20 à 115.
Mont. Gas—200 à 131, 200 à 182, 100 à 183, 25 à 182.
Loan and Mortgage Co—55 à 104.
Pacific Bonds—3,000 à 100.

BOURSE DE MONTRÉAL.

STOCKS	Pair des actions	Dividendes derniers six mois	Vendeurs par $100	Acheteurs par $100
Bank of Montreal	200	5 p.c.	203	202
Ontario Bank	100	3 p.c.	112	111
Banque du Peuple	50	2 p.c.	80	79
Molsons Bank	50	3 p.c.	127	120
Bank of Toronto	100	4 p.c.	184	183
Banque Jac Cartier	25	3 p.c.	106	105
Merchants Bank	100	3 p.c.	123	122
Eastern Townships Bank	50	5 p.c.		119
Quebec Bank	100	3 p.c.		
Banque Nationale	50			
Union Bank	100	3 p.c.	90	82
Bank of Commerce	50	4 p.c.	133	132
Dominion Bank	50	4 p.c.		
Hamilton Bank	100	4 p.c.		
Maritime Bank	100			
Exchange Bank	100	2p3 m	162	
Federal Bank	100	4 p.c.		158
Imperial Bank	100	4 p.c.		
Standard Bank	100	3 p.c.		
Banque Hochelaga	100	3 p.c.		
Banque Ville-Marie	100	2 p.c.		
Intercolonial Coal	100		35	30
" Bonds	100		100	93
Champlain Bonds	100		93	90
Montreal Telegraph Co	40	2p3 m	124	124
Can. Pacific Ry Co			61	59
Dominion Telegraph Co	50	2 p.c.	89	85
R. & O. Navigation Co	100	3 p.c.	69	68
North West Land Co			59	57 6
City Gas Co	40	6 p.c.	183	181
City Passenger R'y	50	7p. an	146	145
St Paul & Man. R R	100	2p3 m	146	144
Dundas Cotton	100	5 p.c.	97	91
Canada Shipping Co	100	5 p.c.	95	
Canada Paper Co	100	5 p.c.		
Canada Cotton Co	100	5 p.c.	117	119
Montreal Cotton	100	3p3 m		
Canada Central Bonds				
Graphic Co	100			
Graphic Bonds				
Montreal Building Ass	50			
Mont. Loan & Mortgage	50	4p. an	104	103
Royal Can. Ins. Co	100	8p. an	55	55
Bell Telephone	100			
Stormont Cotton				
Dominion Stock, 5 pc				
Dominion Bonds				
Gov. Deb. 6 p.c. stg				
" " 6 p.c. cy				
" " 5 p.c. stg				
" " 5 p.c. cy				
Harbor 6 p. c. Bonds				
Montreal 7 p. c. Stock				
" 5 p. c. "				
Montreal Cor. 6 p.c. Bonds				
M. W. W. 6 p. c. Bonds				

L. J. FORGET & CIE,
Courtiers,
Membres de la Bourse,
325, rue Notre-Dame.

FROMAGES

—Fromage, en gros :

Fromage d'août	09	à	11
Fromage de sept et octobre	13	à	13½
Fromage commun	07	à	08½

BEURRE

—Beurre nouveau, en gros :

Beurre frais	25	à	28
do moyen	23	à	20
Des Townships	23	à	24
Morrisburg	22	à	25
De l'Ouest	19	à	21
Brockville	19	à	22
Kamouraska	19	à	20
Vieux beurre	16	à	17

MARCHÉ DE MONTRÉAL

—Prix des farines sur le marché en gros de Montréal :

Supérieure extra, $5.10 à $0.00 ; Extra superfine, $5.00 à $5.00 ; Extra du printemps, $4.80 à $0.90 ; Superfine, $4.70 à $4.65 ; Forte pour boulanger, $5.25 à $5.50 ; Forte de boulanger américaine, $6.25 à $6.75 ; Fine, $4.10 à $4.20 ; Moyenne, $3.85 à $4.00 ; Recoupe, $3.55 à $3.65.

En sac d'Ontario :—Moyenne à forte, $2.35 à $2.45 ; extra du printemps, $2.25 à $2.35 ; superfine, $2.20 à $2.25 ; en sac de Montréal, $3.10 à $3.15.

MARCHÉ DE CHICAGO

BLÉ—$1.05½ à 0.00 pour mars ; $1.06¼ à 0.00 pour avril ; $1.11¼ à 0.00 pour mai ; $1.10¼ à 1.10¼ pour juin ; $1.08¼ à $1.08¾ pour juillet.

BLÉ-D'INDE, 62c au comptant ; 00 à 00c pour mars ; 00 à 00c pour avril ; 00 à 00c pour mai ; 00 à 00c pour juin ; 62½ à 0.00 pour juillet.

AVOINE—42½c à 00c pour mars ; 43¾c pour avril ; 00c à 43½ pour mai ; 43c pour juin ; 42½c pour juillet.

LARD—$00.00 pour mars ; $00.00 à $18.17½ pour avril ; $18.42½ pour mai ; $18.60 pour juin ; $18.60 pour juillet.

SAINDOUX—$00.00 à $00.00 pour mars $11.25 à $11.32½ pour avril ; $11.50 à $11.50 pour mai ; $11.55 pour juin ; $11.60 pour juillet.

MARCHÉ DE NEW-YORK

Blé de Chicago, $1.19¼ pour mars ; $1.21¼ pour avril ; $1.23¼ pour mai ; $1.23¾ pour juin.

Blé d'inde, 0c à 00c au comptant ; 71c pour mars ; 71¾c pour avril ; 71¾ pour mai ; 71¾c pour juin ; 72¼ pour juillet.

Avoine—Ferme.

Pour Acheter de Bonne Bijouteries
—TELLES QUE—
Chaines, Montres, Platen ix, services à thé, Sets de deuil, etc., etc.
Il faut aller chez
L. H. NOEL
(FILS DE MARCELIN NOEL)
37 — Rue St-Laurent — 37
Aussi Pendules, Régulateurs, Cadrans, et toutes sortes de bijouteries réparées.
TOUT EST GARANTI

SACHEZ
Que les AMERS DE SOUFFRE ET DE FER rendront le faible fort et donneront des nerfs au faible.
Augmenteront la force musculaire et doubleront la puissance de chacun.
Donneront un excellent appétit et faciliteront la digestion.
Donneront un sommeil profond et récupérateur en temps opportun.
Rétabliront la constitution et donneront de la force au plus faible.
Renforciront les femmes faibles et les enfants débiles.
Guériront la débilité générale et prolongeront le terme de la vie.
Infuseront une nouvelle vie dans les veines du plus faible invalide.
Les habitudes, les occupations les vices et les mœurs contre-nature qui semblent provenir de civilisation ont pour effet d'enlever au système humain son approvisionnement nécessaire de fer, et la science ayant assigné à cette défection. C'était une tâche importante et difficile ! Mais elle a été accomplie, grâce aux AMERS DE SOUFFRE ET DE FER, lesquels ont mérité si promptement l'approbation des médecins aussi bien que du public en général.
Le fer allié à d'autres toniques vitaux, est des plus susceptibles d'une assimilation rapide, et l'opinion des meilleurs médecins qui ont analysé cette préparation est que c'est la meilleure médecine de ce genre.
LES AMERS DE SOUFFRE ET DE FER sont en vente chez tous les Pharmaciens et au Dépôt 150 rue St-Jacques, Ouest, Montréal. Prix 50 centins.

KIDNEY-WORT
A ETE RECONNU COMME la Meilleure Cure pour MALADIES DES ROGNONS
Est-ce que le mal de dos ou une urine chargée démontrent que vous êtes victime de cette maladie ? ALORS N'HESITEZ PAS ! employez Kidney-Wort au plus tôt, et pharmacien le reconnaîtra et il fera rapidement disparaître la maladie et rendra la santé.
FEMMES.—Pour maladies de votre sexe, telles que douleurs et faiblesses, Kidney-Wort est insurpassable et agira promptement et sûrement.
Pour les deux Sexes.—Incontinence, retention d'urine, dépôts visqueux, etc., douleurs sourdes et continues, tout cède à son action curative
VENDU PAR PHARMACIENS. Prix $1
KIDNEY-WORT
M. Ethan Lawrence, mon concitoyen, dit le Dr Philip C. Ballou, de Monkton, Vt., était épuisé par une maladie de rognons. La peau de ses jambes brillait comme un miroir. Le Kidne-Wort l'a guéri.
KIDNEY-WORT
EST UNE CURE CERTAINE pour toutes les maladies des Rognons et du FOIE
A une action propre sur cet organe important, enlevant la torpeur et l'inaction, suppriment la sécrétion saine de la Bile, et conservant les intestins libres à leurs fonctions ordinaires.
MALARIA. Si vous souffrez de malaria, de frissons, si vous êtes bilieux, dispeptique, ou constipé, Kidney-Wort soulagera sûrement et guérira promptement.
Le printemps pour nettoyer le système, tous devraient en prendre.
Vendu par Pharmaciens. Prix $1.
KIDNEY-WORT
" Dites à tous mes compagnons d'armes, dit J C. Power, de Trenton, Ill., " et à tout le monde que le Kidney-Worth m'a guéri de maladies de foie vieilles de 20 ans. Veuillez le publier dans le *Globe Democrat* de Saint Louis."
KIDNEY-WORT
POUR LA GUERISON CERTAINE DE LA CONSTIPATION.
Aucune autre maladie est aussi fréquente dans ce pays que la Constipation, et aucun autre remède n'a égalé

CANADA

Montréal, Jeudi, 15 Mars 1883

ESPERANCES DECUES

Depuis les dernières élections générales et le deuxième triomphe de la politique protectionniste, la presse libérale a pris le parti louable de diminuer ses attaques contre le tarif protecteur. Nos adversaires commencent à comprendre, enfin, que lutter ouvertement contre la protection serait vouloir se frapper la tête contre un mur et qu'il vaut mieux pour eux mettre une sourdine à leurs voix libre-échangistes.

Cependant, ils n'ont pas renoncé pour cela à leur doctrine favorite, et ils se réservent la satisfaction de la mettre en pratique plus tard, s'ils réussissent quelque jour à se faufiler au pouvoir.

Une feuille libérale de la Nouvelle-Ecosse dévoilait assez franchement ce jeu pendant la dernière campagne électorale d'Ontario. "Si la population d'Ontario, disait-elle, veut revenir sur son verdict protectionniste, et appuyer M. Mowat, nous aurons une bonne chance de culbuter le gouvernement de la Politique Nationale, et même de briser le contrat du Pacifique si possible."

Telles sont les espérances secrètes de nos libéraux. Ils n'osent plus combattre en face la politique actuelle ; mais ils ne renoncent pas à l'idée de la renverser en renversant, par des moyens détournés, le gouvernement qui la personnifie. L'un de ces moyens eût été le succès du cabinet grit de Toronto. Malheureusement pour nos adversaires, la population d'Ontario a flairé le piège, et le cabinet Mowat est revenu si faible des élections qu'il est à peu près impuissant à gêner le gouvernement fédéral sur la Politique Nationale.

Lettre d'Ottawa

Ottawa, 14.

La majorité de M. Cameron, pour son bill d'inceste, a été de trente-quatre voix.

Il est remarquable que presque tous les députés français ont voté contre. Ils ont considéré que les cas de ce genre étant excessivement rares, c'est provoquer le scandale que d'en parler et de passer une loi à ce sujet. C'est peut-être l'un de ces crimes dont la société devrait laisser le châtiment ou le pardon à Dieu seul.

M. Bossé, en proposant le renvoi à six mois, a rappelé que dans les pays latins, en Espagne, en Italie, en France, les lois relatives à l'inceste étaient abolies. M. Curran a prononcé un discours en français contre le bill.

Au vote, le gouvernement s'est divisé, sir John MacDonald, sir Leonard Tilley, sir Charles Tupper, les honorables MM. Bowell et Pope votant contre l'amendement, et sir Hector Langevin, les honorables MM. Caron, Costigan, Carling, votant pour. Enfin, le bill est adopté, pour ce qui concerne la Chambre des communes. Reste à savoir quelle attitude prendra le sénat.

M. Ives, de Compton, qui a voté contre, a proposé et fait accepter une restriction en vertu de laquelle les procès d'inceste auront lieu à huis-clos. Cela déroge au grand principe de la publicité en matière de procès criminels. Mais tout de même, il faut reconnaître qu'on servirait probablement mieux la cause de la moralité publique en établissant le secret, non seulement pour les procès d'inceste, mais encore pour tous les procès de même nature, y compris les procès d'adultère quand le fameux bill de M. Charlton aura passé à son tour. Que l'on songe, par exemple, aux auditoires qui suivent les cours criminelles dans nos grandes villes, et que l'on se demande si ces auditoires gagnent à ce spectacle, et si le public profite beaucoup des comptes-rendus qu'en donnent les journaux.

***

A propos du bill d'adultère de M. Charlton, qui revient de la Chambre, il convient de dire que ce pauvre bill a subi une transformation complète. Le comité spécial à qui on l'avait confié l'a littéralement passé au laminoir. Il n'en reste plus guère. Que de clauses éliminées! Il est assez inoffensif, ainsi, cet excellent bill, et ce pauvre M. Charlton doit avoir peine à s'y reconnaître. Les neuf articles qui ont surnagé se rapportent à la séduction avec promesse de mariage, à la séduction d'élève par professeur, aux entremetteurs et entremetteuses.

Dans le premier cas, il faut, naturellement, que la jeune fille ait été parfaitement chaste jusque là, et le séducteur a la ressource suprême de se faire pardonner sa faute en épousant.

La pénalité ou sanction, dans tous les cas prévus par le bill, est de deux ans au moins de pénitencier ou de prison. Le témoignage de la femme ne suffit pas et doit être corroboré. Le prévenu peut être témoin compétent. Il y a prescription au bout d'une année.

La clause la plus sévère se rapporte aux approvisionneurs de maisons suspectes, et ce n'est pas mauvais.

***

Tel le bill de M. Charlton est venu à la Chambre, au sortir du comité, presque méconnaissable. Il n'est pas le seul qui ait eu ce sort, du reste. On a pris le parti, cette année, de déférer le plus de matières possibles aux comités spéciaux. C'est une chose étonnante comme le travail de la législation et la besogne de la Chambre se trouvent ainsi simplifiés. Il y a nombre de ces comités qui siégent actuellement. Jamais peut-être ils n'ont été aussi à la mode. Avec ce système, on peut arriver à expédier autant d'affaires sans que les séances de la Chambre soient plus longues.

***

Les attaques contre la langue française et l'usage officiel qui en est fait ici reparaissent çà et là dans les colonnes des journaux libéraux. Les feuilles grites trouvent toujours à redire de ce que notre langue soit parlée à la Chambre. Dieu sait pourtant que nos députés n'abusent pas du droit qu'ils ont de s'exprimer en français. Le fait est qu'ils ne le parlent que rarement. Le plus souvent, ils ont besoin d'être compris de toute la députation, et force leur est de parler l'anglais, que tout le monde entend. On doit rendre cette justice de dire, d'ailleurs, que lorsqu'on parle français, les députés anglais ne manifestent jamais la moindre impatience ni le moindre ennui. Ils diffèrent en cela des journaux grits. Il suffirait, au reste, que quelqu'un se permît en Chambre de contester les droits incontestables de la langue française, pour que nos députés affirmassent aussitôt ces droits en se mettant à parler français plus souvent qu'ils ne le font.

La presse libérale ferait bien de se rappeler que les deux langues, anglaise et française, sont également officielles, au parlement fédéral comme au parlement de Québec et au parlement de Manitoba.

***

A l'occasion de l'affaire d'élection de l'Ile du Prince-Edouard, l'autre jour, on a rappelé le cas de "feu" M. Anglin, forcé de résigner, en 1877, pour les causes que l'on sait. Il s'est produit à ce propos un petit incident. M. Blake s'étant plaint de la manière dont le comité spécial de l'élection de Kings avait été constitué, sir John lui a rappelé certains détails relatifs à l'aventure de M. Anglin devant le comité des élections. M. Blake faisait partie de ce comité dans le temps. Cependant, il se garda bien d'y paraître tant que dura l'affaire Anglin. Ceci a fourni à sir John la matière d'un malicieux jeu de mots, impossible à traduire en français :

On avait rapporté, dit-il, que l'honorable monsieur (M. Blake) était malade et qu'il n'avait pu, pour cette raison, paraître devant le comité. Quand il se montra de nouveau, pourtant, il semblait plein de force et de santé. Ses amis disent qu'il n'avait pas paru parce que "Timothy" (M. Anglin) était en cause et qu'il avait la "*hay fever*."

Cette plaisanterie à laquelle le nom de baptême de M. Anglin (*Timothy* veut dire mil, comme *hay* veut dire foin) a provoqué un éclat de rire général en Chambre.

***

Le candidat grit à Muskoka est battu. Cette nouvelle agréable nous est arrivée ce matin.

La votation s'est faite hier. La majorité du candidat conservateur est de 200 voix. C'est un revirement de 600 votes, attendu que le député libéral sortant de charge avait une majorité de 400 voix à la dernière élection.

La position des partis dans la Chambre locale, maintenant, est de 48 ministériels contre 40 oppositionnistes. Une fois l'Orateur élu, il ne restera que 7 voix de majorité au cabinet, soit une voix à part celles des ministres eux-mêmes. C'est le commencement de la fin pour le gritisme.

***

Ce soir est venu le bill du Crédit Foncier Franco-canadien présenté par M. Desjardins. Il s'agit d'amender l'acte de manière à mettre le Crédit Foncier sur le même pied que les autres sociétés de prêt. MM. Houde et Orton ont amené un amendement hostile, qui a été rejeté par une majorité des quatre-cinquièmes. Presque tous les députés français ont voté en faveur du bill.

La Chambre s'est ajournée ensuite avant dix heures.

ECHOS DU JOUR

On est plus avancé que nous à Manitoba. On y est en plein printemps et la neige disparaît rapidement sous les rayons d'un soleil chaud et bienfaisant.

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de Manitoba contient une proclamation convoquant le parlement provincial pour la dépêche des affaires le 10 avril prochain.

Le premier convoi d'immigrants de la saison est arrivé dimanche à Winnipeg. Il se composait de trois cents immigrants, la plupart des provinces de Québec et d'Ontario.

Cinq steamers arrivés lundi d'Europe à New-York ont débarqué 1,965 émigrants au Castle Garden, ce qui est le chiffre le plus considérable de la saison.

On mande de Boston que les communications par le câble français sont interrompues par suite d'une rupture du cable, arrivée dimanche, dans l'après-midi, à 225 milles de Duxbarry.

On avait annoncé que des efforts étaient faits auprès du président Arthur pour l'amener à convoquer le sénat en session extraordinaire, à l'effet d'examiner le traité de réciprocité avec le Mexique.

Le général Grant, interrogé à ce sujet, a répondu qu'il ne savait rien de la nouvelle, mais qu'il ne pensait pas que le sénat fût convoqué en session extraordinaire.

Nous accusons réception de l'*Union Médicale du Canada*, livraison de mars. En voici le sommaire :

Travaux originaux—Clinique Chirurgicale—Chimie Médicale—Correspondances—Revue des journaux—Pathologie et Thérapeutique médicales—Pathologie et Thérapeutique Chirurgicales—Obstétrique et Gynécologie—Syphiligraphie—Formulaire—Bulletin—Nouvelles médicales—Variétés.

Nos trottoirs sont dans un état qui prête aux exercices d'équilibre. On peut y glisser à son aise, s'y casser le cou—s'y casser le cou surtout,—mais y mourir, non.

Il est heureux que les gens du carnaval ne soient pas en ce moment dans nos murs. Il est à croire que les impressions qu'ils remporteraient à l'étranger ne seraient guère à notre avantage.

Les ambassadeurs malgaches ont eu mardi une entrevue officielle avec le secrétaire d'Etat à Washington, au sujet de l'échange des ratifications du traité. Conformément aux désirs du gouvernement malgache, il a été stipulé dans le traité récemment conclu entre les Etats-Unis et Madagascar, que l'échange des ratifications aurait lieu à Madagascar. Mais comme cet échange est une simple formalité, les ambassadeurs malgaches n'en ont pas tenu compte et l'échange des ratifications a eu lieu à Washington.

On lit dans le *Star* d'hier :

"Nous avons confiance que la suggestion du maire Beaudry que l'on reçoive Madame Albani avec les honneurs civiques sera cordialement mise à effet. En honorant la grande artiste canadienne-française, Montréal s'honorera elle-même et l'occasion est trop belle pour la laisser passer. Son triomphe est le triomphe de Montréal. Madame Albani est fière de sa nationalité, et les Canadiens-Français surtout doivent s'empresser d'affirmer le droit qu'ils ont d'être fiers de ses succès. On ne devrait pas perdre de temps pour prendre les dispositions nécessaires pour que la réception soit digne de la circonstance.

Les décrets contre les Princes

L'exécution des décrets jetant les princes d'Orléans hors de l'armée s'est accomplie dimanche sans incidents, avec une grossièreté fort remarquable de la part du gouvernement, avec une dignité calme, une correction toute civique, une simplicité émouvante de la part des malheureux officiers dont le seul crime est d'être fils et petit-fils d'un roi ! Jusqu'à ce jour l'urbanité républicaine n'était pas précisément parvenue à passer chez nous en proverbe. On peut dire que la journée d'avant-hier servira à la faire définitivement juger. La mauvaise éducation des gens qui nous gouvernent s'est trahie de telle façon qu'on reste fort embarrassé pour l'apprécier.

Il faut se contenter d'un sourire, comme on fait chez soi quand par hasard on reçoit un visiteur ignorant des usages de la politesse. Que dire, en effet, du procédé employé vis-à-vis le duc de Chartres ? Que signifie cet ordre du ministre de la guerre, parvenant au milieu de la nuit, à deux heures du matin, et enjoignant au prince de quitter sur-le-champ son régiment, avant que personne dans la ville ait pu connaître par le *Journal officiel* le honteux décret ? Si le gouvernement a voulu ainsi éviter les manifestations des habitants de la ville de Rouen et même de la garnison tout entière, il a prouvé du même coup qu'il ne se faisait point illusion sur la manière dont les honnêtes gens pouvaient accueillir son odieuse mesure. Mais c'était mal connaître le caractère du prince qu'on a frappé ; et le duc de Chartres a montré comment il entendait son devoir de citoyen et de soldat. C'est la politique qui l'enlève à son régiment : le dernier ordre qu'il a donné à son régiment c'est de toujours se garder de la politique.

Voici d'ailleurs, d'après divers journaux les renseignements complétant les nôtres sur l'exécution des décrets.

LE DUC DE CHARTRES

Samedi soir, à onze heures et demie, le duc de Chartres recevait l'ordre de se rendre à quatre heures du matin à l'hôtel occupé par le général Cornat, commandant le 3e corps d'armée. Le général Cornat, qui arrivait de Paris par le train qui entre en gare à Rouen à trois heures trente-cinq, déclara au duc de Chartres de la part du ministre de la guerre qu'il avait à quitter le commandement de son régiment et qu'il lui était ordonné de partir par le train rapide de deux heures.

Le colonel du 12e chasseurs s'inclina militairement devant les ordres qui lui étaient transmis par son chef. Mais il exigea, ce qui était son droit strict, que l'*ordre verbal* qui lui était adressé fût changé en un *ordre écrit*, et que sa feuille de route fût visée.

Le *Nouvelliste de Rouen*, qui donne les détails les plus précis sur ce triste sujet, trace le tableau suivant de la désolation de la famille du duc de Chartres et de la douleur du duc :

Tout le monde sait à Rouen que le duc de Chartres demeure rue d'Elbeuf. On peut croire que lorsque la dépêche ordonnant au colonel du 12e chasseurs de se rendre à l'hôtel du général Cornat arriva rue d'Elbeuf, on se douta que ce télégramme n'apportait pas de bonnes nouvelles. On s'imagine sans peine l'anxiété de Mme la duchesse de Chartres, et la douleur profonde de toute cette famille de Français et de patriotes lorsqu'à son retour le duc de Chartres fit part de la mesure dont il était l'objet. Ce fut dans toute cette maison, déjà si éprouvée, une désolation générale. Nous ne voulons pas insister sur la douleur du duc, militaire dans l'âme, qui adorait son régiment, qui ne vivait que pour lui et qui se voyait plus brutalement expulsé que l'officier le plus taré de l'armée, auquel on accorde au moins quarante-huit heures pour mettre ordre à ses affaires.

La duchesse de Chartres était non moins affectée. Elle s'était attachée à la ville de Rouen, à ce quartier Saint-Sever si misérable, et ce qu'elle regrettait le plus, c'était d'être obligée de quitter les pauvres dont elle est depuis quatre ans la providence discrète et inépuisable. La duchesse n'a pas voulu, cependant, que les déshérités eussent à souffrir de son départ, et dans la matinée d'hier, elle écrivait à S. Em. Mgr le cardinal qu'" obligée de quitter Rouen pour suivre son mari mis en non-activité, elle priait Son Eminence de donner des ordres pour qu'après son départ une somme de dix mille francs, jointe à sa lettre, fût distribuée dans les paroisses de Saint-Clément et de Saint-Sever."

La duchesse de Chartres, par cette libéralité, n'aura-t-elle pas offusqué le gouvernement ? Sans doute elle n'a pas songé que faire l'aumône lui serait peut-être imputé comme un acte de *prétendante*, et que ses sentiments personnels de charité devaient être aussi "en retrait d'emploi."

LES ADIEUX AU RÉGIMENT

Cependant le duc de Chartres, après avoir reçu communication des ordres qui lui enlevaient le commandement du 12e chasseurs, se mit aussitôt en devoir d'y obéir, sans perdre une minute.

A l'heure du rapport, il reçut les sous-officiers de son régiment, et voici l'ordre qui leur fut remis :

Ordre de la brigade :

Par décret du président de la République, à la date du 24 février 1883, le colonel Robert d'Orléans est mis en non-activité par retrait d'emploi. A dater de ce jour, le commandement par intérim de la 3e brigade de cavalerie sera exercé par M. le colonel d'Estremont, commandant le 21e dragons. Le commandement du 12e chasseurs sera exercé par M. le lieutenant-colonel Barroy.

Ordre du régiment :

Officiers, sous-officiers et chasseurs,

Pendant près de trois ans nous avons travaillé ensemble. Nous n'avons eu que deux buts : préparer à la France des soldats dévoués et instruits, maintenir le 12e de chasseurs à la hauteur de sa vieille réputation, conquise sur maints champs de bataille.

Je n'ai pas eu l'honneur de vous conduire au feu, ce sera le regret de toute ma vie. J'étais à côté de vous à Solférino et à l'armée de la Loire : j'y serai encore la prochaine fois.

En attendant, secondez mon successeur, prouvez par votre zèle, votre dévouement, votre discipline, votre obéissance absolue aux lois du pays et aux règlements militaires, que les leçons que je vous ai données n'ont jamais été inspirées que par l'honneur et l'amour de la patrie.

Le colonel du 42e chasseurs, commandant provisoirement la 3e brigade de cavalerie du 3e corps d'armée,

Signé : ROBERT D'ORLÉANS.

En outre, le duc de Chartres publiait la note suivante :

NOTE POUR MM. LES OFFICIERS

Le colonel d'Orléans ne veut pas réunir le régiment un dimanche. Il tient cependant à exprimer aux officiers combien leur zèle, leur entrain, leur dévouement, ont pendant près de cinq ans rendu sa tâche facile. Ils ont fait leur devoir, et le colonel a la conscience d'avoir fait le sien. Il leur demande de continuer. Et frappé aussi durement que brusquement, ils comptent qu'ils ne laisseront pas pénétrer parmi eux la politique.

Il exprime à MM. les officiers les regrets de ne pouvoir leur faire une visite individuelle. Il défend que personne l'accompagne à la gare.

C'est son dernier acte de commandement.

Rouen, le 25 février 1883.

Signé : COLONEL D'ORLÉANS.

Puis le duc revêtit pour la dernière fois son grand uniforme, et résolu de suivre jusqu'au bout les usages de l'étiquette officielle et les convenances administratives, il commença ses visites d'adieu. Voici sur ce point, le récit de M. Pierre Giffard, du *Figaro* :

Il se rend chez les autorités, comme doit le faire un colonel quittant son poste par promotion à un grade plus élevé. Cette correction ne laisse pas d'effarer nos gens, les Hendlé et les Ricard. Le préfet se cache. Le maire s'enfuit. Mais un colonel de cavalerie qui veut être joli jusqu'au bout atteint toujours un maître qui se dérobe. Et M. Ricard, pincé dans un couloir, reçoit le salut du prince et le rend avec une petite courbette.

Le duc va voir les généraux. Puis il termine par le cardinal, qui est à l'office. (Il est si matin !)

De onze heures et demie à midi, le duc reçoit ses officiers. Point de discours. Point d'allocutions ; mais un silence poignant et des larmes, qui en disent plus que les phrases ordinaires et banales.

Puis le duc quitte l'uniforme et endosse l'habit civil... Si quelqu'un lui avait prédit que ce moment viendrait un jour, le brave colonel ne l'eût jamais cru.

Il est venu, grâce à Comagny.

LE DÉPART

A deux heures moins le quart, le duc, en veston gris de voyage, la duchesse et leurs enfants arrivent à la gare, où trente amis au moins les attendaient. Grâce au système d'escamotage employé par le gouvernement, personne ne savait encore dans la ville que l'*Officiel* contînt les décrets.

Conformément à la défense que leur colonel leur avait faite, les officiers se sont abstenus d'aller à la gare. Mais ici se produit un incident touchant. Par une délicate attention, les officiers font presque tous seller leurs chevaux, et les voilà partis à fond de train jusqu'à Oissel, où l'express doit s'arrêter cinq minutes.

Quand le duc de Chartres arrive en gare l'Oissel, il aperçoit avec une surprise qui l'émeut bien fort ses braves officiers rangés derrière la palissade. Tous le saluent du de l'épée : le train part, et ils regagnent Rouen au galop de leurs chevaux. L'aller et le retour font vingt-quatre kilomètres.

Arrivé à Paris, le duc de Chartres a quitté la gare Saint-Lazare à pied, au bras de M. de Montaignac, pendant que la duchesse et ses enfants montent en voiture.

De la rue d'Amsterdam, le duc de Chartres s'est rendu à son hôtel de la rue Jean Goujon. L'ex-colonel du 12e chasseurs a dû partir hier soir pour Cannes.

LE DUC D'ALENÇON

Même attitude, même stoïcisme chez le duc d'Alençon :

Le décret qui a mis le duc d'Alençon en non-activité a été reproduit hier matin au rapport du 12e régiment d'artillerie.

Une heure auparavant, le colonel passait la revue du régiment, et le duc y assistait à la tête de sa batterie.

Le rapport portait, en outre, que le capitaine d'Orléans serait provisoirement remplacé à la 5e batterie par M. Delahaye, capitaine en second de la 10e batterie, et qu'en conséquence le capitaine d'Orléans remettrait son commandement au capitaine Delahaye le lundi 26 février avant le rapport.

S'il faut en croire le *Gaulois*, à l'issue de la revue, les officiers du 12e d'artillerie ont demandé l'autorisation à leur colonel, M. Brugère, d'offrir une "réception" à leur camarade. Le colonel aurait promis d'en référer au général Thévenin, qui commande l'artillerie à Vincennes.

D'autre part, le *Clairon* dit qu'un ordre ministériel a interdit cette réunion.

Le *Gaulois* raconte qu'après la revue le duc d'Alençon a réuni au bureau de son maréchal des logis chef les sous-officiers et brigadiers de sa batterie et leur a fait ses adieux.

Après son déjeuner, le duc est parti pour Paris, en grande tenue. Il s'est rendu chez son père, le duc de Nemours, 19, avenue du Bois-de-Boulogne, où il se proposerait d'habiter avec la duchesse d'Alençon, qui est, comme on le sait, sœur de l'impératrice d'Autriche.

LE DUC D'AUMALE

Pour le duc d'Aumale, c'est dans le grand silence du château de Chantilly qu'il a dû subir l'outrage que le général Thibaudin a infligé à son patriotisme.

Comme il n'exerçait aucun commandement actif, il n'a eu aucune visite à faire, aucun uniforme à quitter, aucun corps d'officiers à remercier.

Dès le dimanche matin, une estafette lui apportait notification du décret qui le prive d'un commandement qu'en fait il n'exerçait plus.

BIBLIOGRAPHIE

"Memoriale Théologiæ moralis, cum "resolutionibus præsertim novissimis "Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ auctore "Henrico Sarra, doctore Theologo, Sacræ "Pœnitentiariæ officiali," 4 francs franco par la poste partout, chez Périsse frères, 38, rue Saint Sulpice, Paris.

Ce livre, qui forme un très gros volume in-12, renferme toute la quintessence de la théologie morale, et est très utile à ceux qui préparent des examens pour l'ordination, pour les concours, la confession...., aux missionnaires et aux autres prêtres du ministère qui veulent repasser et approfondir leur théologie ou avoir sous la main ses principes essentiels ; en un mot, à toutes les personnes qui s'occupent sérieusement de théologie.

Les solutions de la Sacrée Pénitencerie qui s'y trouvent ne se rencontrent nulle part ailleurs.

COMMUNICATION

M. le Rédacteur,

Je ne voulais pas répondre au *Star* parce que son attaque est sans valeur, mais enfin, on me demande de le faire—tant il est vrai qu'un rien, parfois, embarrasse les gens.

J'ai écrit que la plus ancienne mention du castor comme emblème héraldique se trouve dans une lettre de Frontenac de 1673.

Le *Star* me répond que dès 1621, le roi d'Angleterre avait donné à sir William Alexander des armes parmi lesquelles on remarque un castor (*Beaver*), et que si je passe le fait sous silence c'est à cause de la nationalité de sir Alexander !

Voyons les choses. Le roi Jacques accorda à Alexander une patente de terre à la Nouvelle-Ecosse, en 1621, et onze ans plus tard, en le *sirant*, il mit dans ses armes un *ours*, debout dans l'attitude du combat.

Mon contradicteur écrit 1621 pour 1632, et il lit *Beaver* pour *Bear*. N'en parlons plus.

Tout à vous,

BENJAMIN SULTE.

Les concerts de l'Albani

AVIS AU SUJET DE LA VENTE DES BILLETS, JEUDI MATIN 15 COURANT

1o Les personnes devront prendre place au guichet par ordre d'arrivée. Il ne sera pas permis de chercher à passer avant les personnes arrivées les premières.

2o A dix heures du matin, le premier numéro sera pris et les autres suivront.

3o Les personnes qui demanderont des billets, entreront par la porte est et sortiront par la porte ouest du bureau.

4o Il y aura assez de place pour que personne ne reste en dehors du bureau.

5o Chaque quatrième rang du plan est réservé pour les personnes étrangères et les sièges seront donnés dans l'ordre des demandes reçues.

6o Un rang complet qui traverse la salle, est réservé pour la presse et les billets de faveur (Mme Albani a réservé 12 sièges.

7o Les plans des premier et deuxième concerts seront ouverts en même temps.

On pourra faire son choix immédiatement et se retirer. Chaque acheteur est limité à 10 billets sur le même plan.

8o On est prié de présenter immédiatement, le montant des billets achetés afin d'éviter tout retard.

9o Tous les sièges du dessous de la galerie et en arrière des deux premiers rangs de la galerie sont de $4, les autres $5.

Les sièges de la scène et de la galerie des Dames (scène) $3.

Tous les spectateurs pourront voir et entendre. La vente des billets aura lieu chaque jour jusqu'à ce que les plans soient remplis après quoi il sera impossible de trouver une occasion d'entendre l'Albani.

N. Y. PIANO CO.

Variétés

Scène nocturne.

Un vénérable pochard tourne autour de l'obélisque en se cramponnant aux barreaux de la grille, qu'il empoigne l'un après l'autre.

Au bout de quelques minutes de cet exercice rotatoire, ce cri de désespoir profond s'échappe de sa poitrine :

—Les misérables !.... Ils m'ont enfermé !

***

Terminons par cette jolie nouvelle à la main :

On a donné à Lili un superbe petit chat, mais on a oublié d'inculquer à Minet les principes élémentaires de propreté.

Alors, que fait Lili ? Elle prend un cra-choir' y jette du sable et le surmonte d'un écriteau avec ces mots : "C'est ici !"

DÉCÈS

— En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 8 ans, 6 mois et 2 jours, Marie Emélie Alice, fille cadette de M. Henri St. Dizier, agent du *Vermont Central*.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure du père de la défunte, No 176 rue Saint-Hubert, à 2 heures p. m. précises, pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le service anniversaire de feu Alphonsine Langlois, épouse de Mr Alfred Lafleur, sera chanté Vendredi, le 16 mars courant, à Lachute, comté d'Argenteuil.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ON DEMANDE de bons ouvrières pour apprendre à coudre la paille tressée avec des machines mûes par la vapeur. Inutile de se présenter si on n'est âgée de dix-huit ans au moins. S'adresser aux ateliers "Victoria Straw Works," No 8, rue Sainte Rose de Lima, coin du Chemin Papineau.

A VENDRE.—PHARMACIE. BON MARCHÉ.
155 n S'adresser 480 rue Saint-Joseph.

ON DEMANDE DIX BRUNISSEURS en articles plaqués S'adresser à la Meriden Silver Plate Co., 155-d 9 rue Church, Toronto (Ont.)

MAGASIN A LOUER IMMÉDIATEMENT

Nous offrons à loyer l'un des magasins que nous occupons présentement, Nos 266 et 268, rue Saint Paul. Le poste est excellent, l'installation parfaite sous tous rapports pour une maison de vins, d'épiceries, de marchandises sèches.

Bureaux bien éclairés, au premier ; quatre étages élevés avec ascenseur, caves spacieuses.

S'adresser à A. PRÉVOST & CIE, 97 c 266 et 268, rue Saint Paul.

Le Meilleur et le Meilleur Marché

BLEU DE PARIS DE RECKITT

Ne tache ni les mains ni le linge, mais rend le linge très clair et très blanc.

Nous prétendons que le BLEU DE PARIS de Reckitt est le plus beau qui soit en vente et nous ne vous demandons que de vous en assurer par vous-mêmes. A ceux qui ne l'ont jamais essayé, nous fournirons des échantillons gratuitement.

THOS LEEMING & Cie, Seuls Agents
5 38 et 40, rue Saint Sacrement

DINERS

Couteaux de tables à manches d'ivoire.
Cuillières et fourchettes en argent et en plaqué.
Couteaux et fourchettes à dessert en argent et en plaqué, en boîtes.
Couteaux et fourchettes pour le poisson, manches en nacre, et le plus grand assortiment de ville d'articles en plaqué.
Bougies de fantaisie en cire, blanes de baleine, ozokerit, etc.
Abat-jours, ornements de bougies, etc., reçu depuis peu.
Une grande variété de porte-bouquets en cristal, de styles nouveaux, pour l'ornement des tables à dîner.

BILLES DE BILLARDS, Poules, jeux de bagatelle et trou-madame, en ivoire et en composition, de toutes grandeurs. Le meilleur blanc de billard, $1 la grosse. Queues, procédés, quilles pour poules, etc., etc.

R. Sharpley & Fils
BIJOUTIERS
282 et 284, RUE NOTRE-DAME

NOUVEAU CLOS — Le soussigné vient d'ouvrir à l'ancienne place de M. Riendeau, rue Saint Bonaventure, entre les rues Versailles et Lusignan, un clos où le public est cordialement invité à visiter l'assortiment considérable de bois de sciage brut et préparé qui y est offert à de bien bas prix.

D. PARIZEAU, Bureau principal : 450 Lagauchetière

SALLES D'ENCAN —ET DE— VENTES A COMMISSION DE LA HAUTE VILLE
—1412— Rue Ste Catherine
(PRÈS DE LA RUE PEEL)

Ayant loué la grande et spacieuse salle ci-dessus pour y tenir des encans, je suis prêt à m'entendre avec les personnes qui désireraient disposer par encan de leurs biens et effets.

Une expérience pratique complète de cette besogne, pendant les neuf dernières années passées à l'emploi de Henry J. Shaw et Shaw et Gowdey, jointe aux qualifications et spécialités nécessaires pour diriger les ventes, me permettront de faire ces ventes pour l'avantage de ceux dont les intérêts me seront confiés.

Une attention particulière sera donnée aux
VENTES D'IMMEUBLES,
De MEUBLES DE MÉNAGE aux résidences privées,
D'ANIMAUX et INSTRUMENTS de ferme,
CHEVAUX,
VOITURES,
TRAINEAUX.

Ventes pour le compte des Marchands Syndics et Assureurs
MEUBLES et EFFETS de MÉNAGE neufs et d'occasion,
PIANOS,
LIVRES,
ŒUVRES D'ART,
Et MARCHANDISES GÉNÉRALES aux salles de vente.

Evaluations et expertises.

JAMES LEA
ENCANTEUR
Et Marchand a Commission
BUREAU ET SALLES DE VENTES :
1412, rue Ste Catherine

STANDLY PENTLAND
Agent de manufactures
19, rue Saint Pierre, Montréal
AGENT
Pour la Compagnie de Papeterie de Trois-Rivières, où l'on trouve toutes sortes de papier à envelopper, feutre pour toits, etc.
Aussi agent pour la Compagnie de Teinturerie du Canada, où l'on trouve des extraits d'écorce de cigare, d'écorce d'épinette, etc., parfaitement purs.

FOIN! FOIN!
W. C. PENTLAND
Expéditeur et marchand de foin en balles, de farine, d'articles de consommation, etc., 4, rue des Forges, Trois-Rivières, P. Q. S'adresser pour renseignements au No 9, rue Saint Pierre, Montréal.
On demande des correspondants. 216.

LIBRAIRIE
NOTRE-DAME DE LOURDES

Autre vie (L') par M. l'abbé E. Meric, 2 vols in-12 bro..... $1.50
Bons Sens (Le) de la Foi opposé à l'incrédulité de ce temps, 2 vols in-8 bro..... 3.00
Catéchiste (Le) au XIXe Siècle par l'auteur du Manuel complet du missionnaire 2 vols in-8 1.50
Catéchisme de Montpellier ou instructions générales en forme de catéchisme, 2 vols in 12 bro..... 0.90
Cérémonial selon le rit romain par le R. P. Le Vasseur 2 vols in-18 Relié..... 2.75
Chrétien (Le) éclairé sur la nature et l'usage des indulgences par le P. A. Maurel 1 vol in-12..... 1.00
Catholiques unissons-nous ! par P. Ubald de Chaudy 1 vol in-18 bro..... 0.15
Christ (Le) dans ses souffrances et dans sa mort, par Victor Rendu 1 vol in-12 bro..... 0.40
Cinquante deux homélies pour les cinquante deux dimanches de l'année par l'abbé Gausseris 1 vol in-12 bro..... 0.75
Conférences aux mères chrétiennes sur l'éducation par M. l'abbé Mathieu 1 vol in-12 bro.. 0.88
Confins (Les) de science et de philosophie par le P. J. Carbonelle, S. J. 2 vols in-12..... 1.50
Dernier (Le) jour du Rédempteur par M. le L. J. Bondil 1 vol in-8..... 0.40
Dictionnaire de la théologie catholique, par J. Goschler 25 vols in-12 reliés..... 40.00
Exposition du culte juridiquement prouvé par L. Huguenin 2 vols in-12 bro..... 1.50
Femme (La) forte.—Conférences aux dames du monde par Mgr Landriot 1 vol in-12 bro..... 0.75
Femme (La) pieuse.—Conférences aux dames du monde par Mgr Landriot 2 vols in-12 bro.. 1.50
Gouvernement (Du) d'une maison chrétienne par l'abbé H. Chaumont 1 vol in-12..... 0.88
Histoire Universelle de l'Eglise Catholique par Robrbacher 17 vols in-8 reliés..... 40.00
Histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le Père de Ligny 2 vols in-12 brochés..... 0.75
Histoire Religieuse (L') par le R. P. J. B. Saint Jure 4 vols in-18 brochés..... 3.00
Instructions Dogmatiques et Morales par le Card. Gousset, 1 vol in-8 broché..... 1.00
Manuel biblique ou cours d'écriture Sainte, MM. Bacuez et Vigouroux, 4 vols in-12 brochés..... 3.50
Méditation sur la vie et les mystères de N.-S. Jésus-Christ, par le R. P. Pessencourt 2 vols in-12, brochés..... 1.25
Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, par l'abbé de Braudt, 5 vols in-12, brochés..... 2.50
Œuvres polémiques de Mgr Freppel, 1 vol in-12 broché..... 0.75
Passion (la) méditée d'après les quatre évangilistes, par l'abbé Marchette, 1 vol in-32 broché..... 0.50
Pater (le) ou instructions sur l'oraison dominicale, par Mgr Pichenot, 1 vol in-12 broché..... 0.88
Pratique de la perfection chrétienne, d'après Saint Alphonse de Liguri, 2 vols in-18 brochés 0.90
Prælectiones theologicæ, par Jean Perronne, 9 vols in-8 reliés..... 12.00
Principes (les) de la vie religieuse, par le P. Pierre Cotel, 1 vol in-12 bro..... 0.50
En vente à la librairie de
GERNAEY & HAMELIN,
No. 252 rue Notre-Dame, en face de la côte Saint Lambert, Montréal.

LIVRES NOUVEAUX

La semaine religieuse de Montréal, lecture du dimanche, 8 numéros out paru, chacun 2 cts
L'Almanach Catholique de France, pour 1883, magnifique édition illustrée, contenant un portrait de Son Em. le Cardinal Lavigerie, deux chromos, etc., 1 vol. 4o bro., $1, cart..... $1.25
La science de bien mourir, manuel de l'association de la bonne mort, par le Rév. P. A. Lefebvre, in-12 relié..... $0.95
Consolations, par le même, 12, relié..... $0.95
Le quart d'heure pour Dieu, ou considérations en forme de méditations, 2 vols in-12 reliés..... $2.10
Le quart d'heure pour Marie, ou Mois de Marie des paroisses, considérations pour tous les jours du mois, par le même, in-12 relié..... $0.85
Le quart d'heure pour saint Joseph, considérations pour tous les jours du mois de Mars, par le même, in-12 relié..... $0.85
Le pain quotidien, ou l'âme pieuse, méditations pour tous les jours de l'année, par l'abbé F. Chesnel, 4 vols in-12 reliés..... $3.50
L'abandon à la Divine Providence, ouvrage posthume du P. J. P. de Caussade, augmenté de lettres, etc, par le Père Ramière, 2 vols in-12 reliés..... $1.50
Cours d'instructions paroissiales sur toutes les parties de la doctrine chrétienne ou sermons divisés, par l'abbé Frich, 3 vols in-12 reliés..... $2.20
Le pasteur des petits agneaux, ou cours d'instructions relatives à la première communion, par l'abbé Laden, pt. in-12 relié..... $0.90
Le catéchisme des peuples de la campagne et des villes, par un prêtre missionnaire, 2 vols in-12 reliés..... $1.75
Nouvelle explication du catéchisme de Rodez divisée en instructions pouvant servir de prônes, par M

TELEGRAPHIE

Service spécial de LA MINERVE

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 14.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

M. WELDON dépose un bill pour amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles.

M. COURSOL demande si les percepteurs de douane à Montréal et à Québec ont reçu instruction d'avertir les personnes qui placent des marchandises dans les entrepôts de douane de faire assurer ces marchandises pour une somme suffisante pour couvrir non sulement le coût du transport des marchandises, mais aussi le montant des droits?

L'honorable M. BOWELL répond que les percepteurs de douane n'ont pas reçu de telles instructions.

M. WELDON—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer des gradués de l'école militaire de Kingston aux grades vacants dans les batteries d'artillerie A et B?

L'honorable M. CARON—Le gouvernement a pris cette question en considération.

M. WHITE (Cardwell) propose que le premier rapport du comité chargé de surveiller la publication des débats de cette chambre, pendant cette session, soit approuvé.

M. DESJARDINS propose que le rapport soit déféré au comité pour être pris en considération de nouveau—Adopté.

M. GRANDBOIS demande copie de tous rapports concernant le mouvement des glaces au quai de la Rivière du Loup et au quai de la Rivière Ouelle—Adopté.

M. MASSUE propose qu'un comité spécial soit nommé afin de s'enquérir s'il ne serait pas opportun d'adopter une loi pour prévenir la fraude dans la fabrication des engrais.

M. Massue dit que son but est de protéger les cultivateurs en leur procurant le moyen d'acheter de bons engrais au lieu d'engrais de mauvaise qualite qu'on offre en vente partout. Tout en protégeant les cultivateurs, cette loi protégera les fabricants honnêtes. C'est le seul moyen d'encourager les cultivateurs à acheter des engrais afin d'améliorer leurs terres. Il ne faut pas oublier, non plus, que cette loi contribuera pour beaucoup au développement de nos mines de phosphate (applaudissements).

La motion est adoptée.

M. IVES soumet une proposition déclarant qu'il est apportun d'augmenter les droits d'exportation sur les billots d'épinette exportés des provinces de Québec et d'Ontario aux Etats-Unis.

Actuellement, dit-il, on accorde une prime de $1.00 par mille à ceux qui transportent des billots aux Etats-Unis pour les faire scier. En vertu de la loi actuelle, il existe une différence de 20 par cent au préjudice de nos fabricants de pulpe, et on va même jusqu'à donner aux billots une longueur moindre que la longueur ordinaire pour les exporter aux Etats-Unis comme du bois destiné à la fabrication de la pulpe, bien que le but soit de les faire scier en planches.

M. BOLDUC, s'exprimant en français, parle en faveur de la motion.

Sir LEONARD TILLEY dit que le gouvernement s'occupe de cette question, mais il fait observer que si on impose ces droits immédiatement, les personnes qui ont entrepris d'exporter des billots aux Etats-Unis éprouveront des pertes sérieuses.

Sir Leonard Tilley ajoute que le gouvernement étudiera cette question avec soin et il suggère à l'honorable député de retirer sa motion.

La motion est retirée.

M. GIGAULT demande copie de toutes requêtes venant de la province de Québec au sujet d'une loi concernant la vente des boissons enivrantes.

Il est d'avis que la prohibition est une mesure trop radicale, mais il croit que le nombre des licences devrait être diminué.

Dans la province de Québec, dit-il, la loi des licences n'a pas produit les effets qu'on en attendait, et nous avons un trop grand nombre de débits des boissons. Le droit d'accorder des licences ne devrait pas être conféré aux conseils municipaux, ni à toutes autres personnes que les vendeurs de boissons peuvent influencer. Je voudrais aussi que l'on adoptât la clause de la loi des licences d'Ontario qui fixe le nombre des licences d'après la population, et je crois que la vente des boissons enivrantes devrait être défendue dans les magasins où l'on vend d'autres marchandises. (Applaudissements.)

La motion est adoptée.

Advenant six heures, la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

M. DESJARDINS propose la troisième lecture du bill concernant le "Crédit-Foncier franco-canadien."

M. AUGER propose comme amendement que le bill soit renvoyé à six mois.

Il fait remarquer que la première clause du bill abroge l'Acte 44 Vict. chapitre 58, intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs du Crédit-Foncier franco-canadien."

Cet acte, dit-il, impose certaines obligations à la compagnie, dont l'une l'astreint à ne pas exiger plus que six par cent pour l'intérêt sur ses prêts, tandis que ce bill lui donne le droit de prêter à huit par cent. Cet acte impose aussi plusieurs autres obligations à la compagnie, dont il n'est pas question dans ce bil.

M. DESJARDINS dit que la compagnie n'exigeait que six par cent auparavant, pa.ce qu'en vertu de la loi passée à Québec, elle jouissait d'un privilége de cinquante ans dans cette province. Elle a renoncé à ce privilège et on devrait lui permettre d'exiger huit par cent comme les autres compagnies.

Après quelques remarques de MM. Weldon, Abbott, White (Hastings) et Blake,

M. HOUDE propose comme sous-amendement:

"Que le bill soit déféré de nouveau au comité avec instruction de substituer sept par cent à huit par cent.

L'honorable M. BLAKE dit qu'une motion aussi importante que celle de M Houde ne peut être proposée sans en donner avis.

L'ORATEUR décide que la motion de M. Houde est hors d'ordre et fait observer que M. Orton a donné avis d'une motion semblable.

M. ORTON propose alors comme sous-amendement:

"Que le bill soit déféré de nouveau au comité avec instruction de substituer sept por cent à huit par cent.

Sir HECTOR LANGEVIN suggère que les deux amendements soient retirés afin que la chambre se forme en comité et fasse les amendements demandés.

M. BLAKE y consent, mais M. ORTON insiste pour que sa motion soit mise aux voix. La motion est rejetée par un vote de 144 contre 18.

L'amendement proposé par M. Auger est aussi rejeté.

L'honorable M. ABBOTT propose que le bill soit déféré au comité pour être pris en considération de nouveau—Adopté.

La chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rykert.

Le comité rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Et à neuf heures et trente-cinq minutes, la séance est ajournée.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 14.

La séance est ouverte à trois heures et vingt-cinq minutes.

L'honorable M. BLANCHET dépose plusieurs rapports.

L'honorable M. WURTELE propo que la chambre se forme de nouveau e comité des subsides.

M. CARBRAY prenant la parole dit que, comme représentant de la division commerciale la plus importante de la ville de Québec, il croit de son devoir de faire quelques observations sur le budget.

Je veux, M. l'Orateur, dit M. Carbray, traiter cette question d'une manière impartiale et au point de vue des intérêts de la province.

Je ferai remarquer que nous sommes encore un jeune pays et que nous travaillons pour développer nos ressources, et pour atteindre ce but il nous faut faire de fortes dépenses; mais il faut considérer ces dépenses comme des placements qui nous rapporteront plus tard de grands avantages. Je parle des dépenses encourues pour la construction des chemins de fer, la colonisation, etc., les placements qui ont été faits depuis une douzaine d'années ont déjà contribué pour beaucoup au développement des ressources de la province. Je n'hésite pas à dire que nos descendants retireront les plus grands avantages des dépenses que nous faisons aujourd'hui pour la construction des chemins de fer et autres améliorations, de sorte qu'on ne doit pas nous tenir seuls responsables de ces dépenses dont profiteront ceux qui viendront après nous.

Je dirai maintenant un mot de l'état des recettes et dépenses qui nous a été soumis par l'honorable trésorier provincial et des déficits dont l'honorable député de Montréal Centre a parlé.

Que fait un négociant à la fin de l'année lorsqu'il s'agit de préparer son bilan? Se contente-t-il de consulter son livre de caisse, qui contient l'état de ses recettes et dépenses? Non, n'est-ce pas? Son livre de caisse pourrait indiquer une forte balance en caisse, et, nonobstant, il pourrait être insolvable. D'un autre côté, le livre de caisse pourrait indiquer qu'il n'y a rien en caisse, et cependant les affaires du négociant pourraient être dans un état très prospère. Il faut que le négociant examine tous ses livres, qu'il constate le montant de ses dettes et celui de ses créances, et si le résultat de ses opérations, dans le cours de l'année a été profitable ou non; il faut qu'il constate en outre, si les placements qu'il a faits ont été avantageux ou non.

C'est comme cela qu'il faut examiner les comptes de la province et constater comment nous avons dépensé nos fonds. D'abord, nous avons payé nos dettes à leur échéance, comme doit le faire tout homme honnête; nous avons payé les dépenses ordinaires de la province, et nous avons fait quelques dépenses qui procureront des avantages inappréciables à la province.

Ici, M. Carbray démontre la différence qu'il y a entre la politique du parti conservateur et celle du parti libéral. Le pays est redevable au parti conservateur de toutes les mesures entreprises qui ont contribué à sa prospérité, tandis que le parti libéral, sous prétexte de pratiquer l'économie, ne faisait que rétrograder.

Il est faux que la province soit ruinée comme le prétendent les députés de la gauche. La province est aujourd'hui plus riche avec sa dette qu'elle ne le serait sans elle, parceque, comme je l'ai déjà fait observer, l'argent que nous avons dépensé nous rapporte déjà de grands avantages et nous en rapportera d'autres à l'avenir.

On a fait une foule de calculs pour prouver qu'il y a un déficit au lieu d'un excédant dans les finances, mais chose singulière, on ne s'accorde pas sur le montant de ce déficit, qui serait, suivant les uns, de $300,000, et même de $2,000,000 suivant les autres.

On n'a donc que l'embarras du choix. Mais que sont tous ces faux calculs comparés à l'état des recettes et dépenses, du mois de juillet au 31 décembre dernier. Le trésorier provincial accuse une balance de $474,275 en caisse provenant de toutes les sources de revenu. Je regrette qu'on n'ait pas préparé des états indiquant séparément les dépenses et recettes ordinaires et les dépenses et recettes extraordinaires; je suggérerai à l'honorable trésorier de préparer des états séparés à l'avenir. Supposons que nous eussions aujourd'hui des états séparés, on trouverait probablement un déficit dans l'un, un excédant dans l'autre.

En admettant que nous eussions un déficit de quelques milliers de piastres, il ne faudrait pas s'alarmer, vû les dépenses que nous avons faites pour des travaux importants.

J'approuve l'intention du gouvernement de ne pas accorder d'autres subsides aux compagnies de chemins de fer, à part ceux qui ont déjà été votés, au moins jusqu'à ce que l'état de nos finances nous le permette. Dans quelques années, lorsque la province aura profité des dépenses que nous avons faites dernièrement, nous pourrons aider de nouveau à la construction de chemins dans les districts qui en ont besoin.

En attendant, le gouvernement agira avec prudence en s'occupant du développement des ressources agricoles de la province, d'où dépend notre prospérité future.

Passant à la vente du chemin de fer du Nord, M. Carbray refute toutes les accusations portées contre le gouvernement à ce sujet, et démontre que celui-ci n'a pas sacrifié les intérêts de la province, mais, qu'au contraire, cette vente a été faite à des conditions très avantageuses. Il prouve aussi que la taxe imposée sur les banques et les autres compagnies incorporées est juste et que ces institutions doivent contribuer aux dépenses de la province vû les privilèges dont elles jouissent et qui leur permettent de réaliser des profits considérables.

Après avoir démontré que la province de Québec a le droit de demander au gouvernement fédéral une augmentation du subside qui lui est alloué, M. Carbray termine en recommandant au gouvernement de ne pas pratiquer une fausse économie, mais de faire les dépenses nécessaires pour le développement de nos ressources, tout en évitant de faire des dépenses inutiles.

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Desjardins.

Relativement à l'item de $12,000 l'honorable M. MERCIER suggère que cette somme soit réduite à $5,000, alléguant qu'on fait beaucoup de dépenses inutile pour les bureaux d'immigration.

L'honorable M. BLANCHET démontre qu'il est nécessaire d'avoir ces bureaux afin de donner aux immigrants les renseignements dont ils ont besoin à leur arrivée.

L'honorable M. ROBERTSON dit qu'au lieu de diminuer le crédit on devrait l'augmenter afin d'encourager l'immigration.

L'honorable M. LYNCH parle dans le même tens.

Après quelques remarques de MM. LABERGE et MARTEL, la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

M. MARTEL propose la troisième lecture du bill pour incorcorer le village de Montmagny.

M. STEPHENS propose que le bill concernant la compagnie du gaz des citoyens de Montréal ait la priorité.

Cette proposition est rejetée par un vote de 27 contre 17.

Le débat se continue sur le bill, et l'amendement proposé mardi par M. Joly, jusqu'à ce que l'heure fiée pour la discussion des bill privés soit expirée.

L'honorable M. WURTELE propose que la chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

N. B.—La Chambre siége encore au moment où nous mettons sous presse.

—:o:—

DEPECHES DE NUIT

CANADA

Colonisation

Québec, 14—L'honorable M. Larivière, secrétaire provincial, et M. P. A. Bernier, surintendant des écoles de Manitoba, sont arrivés en cette ville, sollicitant des souscriptions pour la "Société de colonisation du Nord-Ouest," qui a pour but de faciliter aux émigrés franco-canadiens de se rendre au Nord-Ouest plutôt qu'aux Etats-Unis. Une réunion publique aura lieu sous peu à ce sujet.

Déjeuner

—L'honorable juge et Mme Routhier, ont offert, hier matin, un déjeuner auquel assistaient plusieurs députés libéraux et conservateurs.

Mgr Lynch

Toronto, 14—L'état de santé de Mgr Lynch s'améliore. Les médecins ne le croient plus en danger.

Cour de vice-amirauté

Saint-Jean, 14—La cour de vice-amirauté siégeait en cette ville a accordé au propriétaire du remorqueur *Dirigo* la somme de $1250 pour avoir ramené dans le port le trois-mâts *Grace E. Cann*, de Yarmouth, qui était pris dans les glaces du bassin des Mines.

Législature de la Nouvelle-Ecosse

Halifax, 14—L'Assemblee législative a siégé jusqu'à une heure ce matin. Le débat a roulé sur une proposition pour réduire le nombre des membres des deux chambres, et sur un amendement pour abolir le Conseil législatif.

Il a été proposé de déférer la question à un comité spécial, mais le debat a été ajourné.

Gazette Officielle

Ottawa, 14—Un *extra* de la *Gazette Officielle*, publié aujourd'hui, contient l'état suivant pour le mois de février, concernant les banques incorporées:

Capital autorisé.....	$ 68,146,666.00
" souscrit.....	63,882,183.67
" payé.....	61,137,288.01
Billets en circulation.....	34,044,909.51
Total du passif.....	145,603,492.90
Total de l'actif	226,843,635.06
Montant total des prêts et des dettes directes ou indirectes des directeurs et maisons de commerce dans lesquelles ils ont des intérêts	$8,571,353.64

Disparu

M. Frederick Plunkett, autrefois de la maison Cregan & Plunkett, épiciers, est parti de chez lui samedi matin, disant à sa famille qu'il allait faire une visite à madame Cregan, la mère de son ancien associé, et depuis on n'en a pas eu de nouvelles.

Vente d'une mine de phosphate

Une maison de Boston a l'intention d'acheter la mine de phosphate "Odell", sur la rivière Du Lièvre.

La phosphate vaut de $18.00 à $22.00 le tonneau.

ETATS-UNIS

Les inondations

Helena, 14—L'eau se retire peu à peu. Le Mississipi se répand toujours comme un torrent sur le Delta. Des milliers d'acres des plus belles terres sont inondées et les pertes sont énormes.

La résidence du général Hancock est submergée.

Memphis, 14—L'eau est baissée de 13 pouces. La population croit que la période la plus critique est passée.

Lynché

Saint-Paul, 14—Jean Jesserang a été arrêté à Glendale, Montana, sous soupçon d'avoir tué un nommé Davidson dans un but de vol et d'avoir brûlé le cadavre. La populace s'est emparée du prisonnier et l'a torturé pour lui faire avouer son crime, mais sans succès. Les autorités sont parvenues à le reconduire en prison, mais la foule s'en est emparée de nouveau et l'a lynché.

Jesserang a fait preuve d'une énergie et d'un courage remarquables.

Le Pérou et le Chili

New-York, 14—Une dépêche de Panama mande ce qui suit:

"Le parti de la paix, gagne du terrain dans le Pérou. Il a fondé un journal à Lima et on espère que le Chili entamera des négociations avec lui."

—La petite vérole fait des ravages dans le sud du Chili.

—On parle de rencontres qui auraient eu lieu dans l'Araucanie entre des détachements de troupes de la République Argentine et du Chili.

Le tarif

Philadelphie, 14—Le sénateur Kelly dit qu'il est impossible de mettre en doute la constitutionnalité du nouveau bill du tarif. Il dit qu'il est faux que Edmunds, Tucker et Sherman doutent de la constitionnalité du bill.

EUROPE

Budget

Madrid, 14—Hier, à la Chambre des députés, M. Cuesta, ministre des finances, a lu le budget pour 1883-84. Les recettes sont estimées à $160,475,375 et les dépenses à $160,328,075. Le budget extraordinaire porte les recettes à $7,386,210 et les dépenses à $6,065,475.

Intervention

Vienne, 14—On dit que l'Angleterre et l'Allemagne ont été priées d'intervenir pour empêcher le bombardement de Tamatave, la capitale de Madagascar, par les Français.

Une dépêche de Berlin annonce qu'un vaisseau de guerre allemand doit s'y rendre afin de protéger les nationaux prussiens.

Nouvelles d'Irlande

Dublin, 14—Carey, le dénonciateur a protesté contre son expulsion du conseil de ville et il dit qu'il va contester la légalité de cet acte.

—Lee, un irlandais américain a été arrêté, hier, pour avoir menacé de tuer un témoin qui avait déposé contre les meurtriers du Phœnix Park.

Assassinat

Berlin, 14—Un facteur qui était allé porter des lettres chargées et d'autres valeurs a été attaqué par un inconnu qui l'a assassiné et lui a volé 5000 marcs. L'assassin n'a pu être arrêté.

Arrestation

Madrid, 14—Treize ouvriers ont été arrêtés ici pour avoir adressé une lettre de menaces demandant de l'argent ou du pain sous peine de mort.

Le naufrage du "Cambria"

Berlin, 14—Un vapeur qui avait essayé de sauver le cargaison du steamer *Cimbria*, est de retour à Hambourg. Les plongeurs ont déclaré qu'un grand nombre de cadavres gisaient sur le pont ou retenus aux cordages près des chaloupes de sauvetage. Le spectacle est affreux. Il est impossible de pénétrer dans les cabines dont les portes sont retenues par la masse des cadavres qui sont amoncelés derrière. Pour sauver la cargaison on a fait sauter les ponts et plus de 400 cadavres sont entassés dans la cale.

Lisbonne, 14—Des troupes ont été envoyées au nord du Portugal afin de supprimer les désordres que pourrait causer une bande d'individus appartenant à la société de la *Main noire* et de l'existence de laquelle l'autorité a acquis des preuves.

Lettre de nihiliste

Tout comme les souverains d'Europe, le maire de Montréal reçoit des lettres de menaces de mort.

C'est ainsi qu'il a reçu hier par la poste une lettre anonyme en anglais dont l'enveloppe portait l'adresse suivante:

F. X. BEAUDRY, ECR.,
Maire de Montréal,
En ville.

La lettre était rédigée comme suit:

Sir,

Look out for yourself after this for somebody is on your track and before this year is out you will breathe your last.

Traduction:

Monsieur,

Prenez garde à vous à l'avenir car quelqu'un est sur votre piste, et avant que l'année finisse, vous rendrez le dernier soupir.

M. Beaudry a mis tranquillement la lettre de côté et il continue à s'occuper de ses affaires sans s'en inquiéter plus que ça.

Hamilton vs de Beaumont

Hier matin s'est dénoncée en Cour de police la fameuse affaire du Palais de Justice, dont les journaux ont tant parlé depuis quelque temps.

Vue de près, l'affaire s'est réduite à des proportions qui n'étaient pas en rapport avec le bruit qui a été fait autour de cette partie de boxe, qui promettait d'abord un procès des plus émouvants.

MM. A. et R. de Beaumont ont comparu devant Son Honneur le juge Desnoyers sous l'accusation d'assaut et batterie sur la personne de M. Hamilton, employé au greffe de la Couronne.

Les deux défendeurs ont purement et simplement avoué les faits dont ils étaient accusés et plaidé "coupables."

Son Honneur le juge Desnoyers, en rendant jugement, a dit que les défendeurs avaient eu raison d'avouer l'offense dont ils s'étaient rendus coupables; car si la conviction avait été contre eux, dans le cas de contestation de leur part, il aurait été forcé, en conscience, de les condamner plus sévèrement. Leur aveu implique autant de repentir que de franchise, mais il est nécessaire de faire un exemple et de mettre un terme à ces actes disgracieux.

La Cour les condamne chacun à $10 d'amende et les frais ou à être retenus en prison jusqu'au paiement.

Les amendes ont été payées immédiatement.

M. W. Polette représentait la poursuite.

Nouvelles Canadiennes

QUÉBEC—Il est bruit qu'une jeune femme employée comme copiste dans quelque bureau du gouvernement, est disparue mystérieusement de la ville. Les conjectures vont leur train.

LÉVIS—Lundi matin, sept jeunes gens s'embarquaient à Saint-Thomas de Montmagny, sur le convoi mixte du chemin de fer Intercolonial. En route, ils s'enivrèrent, se mirent à chanter, crier, blasphémer, insultant les voyageurs, menaçant le conducteur et les autres employés du convoi, enfin faisant les quatre cents coups.

Rendu à la station de la Chaudière, le conducteur télégraphia au chef de police de Lévis et à l'arrivée du convoi en cette ville, les tapageurs furent arrêtés et conduits devant un juge de paix. Ils ont été condamnés à quatre piastres d'amende chacun.

Ces scènes de désordre sont rares sur le chemin de fer Intercolonial.

Avis Spéciaux

BILE—Y a-t-il rien qui cause un malaise si profond qu'un état anormal de la bile? L'abattement moral s'ajoute à l'abattement physique, et la prostration est générale. Dans ces circonstances, il faut prendre le *Remède du Dr Sey* qui, par son action énergique sur le foie, ramènera promptement la santé.

SI VOTRE SANTÉ EST RUINÉE par une cause quelconque, surtout par l'usage de ces milliers de remèdes qui sont pleins de promesses et accompagnés de certificats trompeurs, ne craignez rien. Recourez vite aux Amers de Houblon et en peu de temps vous serez plus fort et plus robuste.

TOUT L'ORGANISME se dérange pendant l'hiver par le manque d'exercice en plein air. La Salsepareille d'Ayer est le vrai remède à prendre au printemps pour purifier le système, exciter les fonctions du foie et rendre à la santé sa vigueur et au système son énergie.

SI VOUS ETES FEMMES et que vous vouliez contribuer par votre influence à exempter l'humanité de ses nombreuses maladies, subordonnez tout à la santé. Si vous possédez cet inappréciable trésor, vous pourrez le transmettre à vos enfants et vous serez bénie. Et pour l'obtenir il faut suivre les conseils maternels de Mme Pinkham, Lynn, Mass.

La compagnie végétal de Lydia E. Pinkham tient le premier rang comme panacée contre les maiadies de la femme.

PILULES DE CARTER.—Ne souffrez pas du mal de tête un moment de plus. Cela n'est pas nécessaire. Les petites pilules de Carter contre les maladies du foie vous guériront. Dose: une petite pilule. En vente chez tous les pharmaciens.

AUX INTÉRESSÉS—Ceux qui désirent faire nettoyer ou renouveler leurs tapis n'ont qu'à s'adresser à la "Dominion Carpet Beating Co" qui a ses bureaux au No 11 rue Hermine, Montréal.

LE SIROP DE GRAY — Le meilleur remède connu pour toutes les maladies de la poitrine, des poumons ou de la gorge est le sirop de gomme d'épinette rouge de Gray. Les personnes souffrant des maladies ci-dessus nommées en font usage, et elles se comptent par milliers. Généralement, dans chaque cas, il apporte du soulagement. Dans un cas de toux violente, si le patient passe des nuits sans sommeil, une ou deux doses de ce sirop, a un tel effet calmant et rafraichissant, qu'il procure le repos, et la toux disparait rapidement. Faites-en l'essai et vous serez convaincus. En vente chez tous les pharmaciens. PRIX, 25 cents et 50 cents la bouteille.

$100 DE RECOMPENSE seront données à celui qui trouvera un certificat ou référence que nous publions qui n'est pas véritable.

L'Institut International, pour les maladies de la gorge et des poumons fait une spécialité du catarrhe, surdité catarrhale, bronchite, asthme et consomption. Nous faisons des guérison merveilleuses.

Nous employons douze médecins éminents et bien qualifiés, en Canada seulement.

Nous avons la vente et le seul droit (couvert par brevets) de nous servir dans le Canada et les Etats-Unis du spiromètre, l'invention merveilleuse de M. Souvielle de Paris, ex-aide chirurgien de l'armée Française, pour le traitement des maladies ci-dessus mentionnées.

Nos chirurgiens visitent toutes les grandes villes et cités dans le Canada.

Pour information, adresser 13, Carré Phillipe, Montréal, ou 173, rue Church, Toronto.

Voici un des milliers de certificats que nous pourrons donner:

Saint-Laurent, Lac Manitoba,
le 15 janvier 1883.

M. Souvielle, ex-aide chirugien de l'armée Française.

Cher monsieur,

Je ne puis trop remercier Dieu de m'avoir inspiré l'heureuse idée de me procurer votre spiromètre et vos excellentes médecines. J'ai admiré plus d'une fois les merveilleux effets de vos remèdes. J'ai donc, monsieur, confiance que votre spiromètre me guérira radicalement.

Veuillez me croire
Votre tout dévoué serviteur,
JOSEPH MARCOUX,
Ptre missionnaire.

Faits SCIENTIFIQUES

COMPILÉS PAR

L. G. AUSTIN, M. D.

Dans tous les cas où, sous l'influence d'une maladie aigue ou chronique, un mauvais régime—où, pour se servir d'une autre expression, une mauvaise nutrition—tend à causer une débilité sérieuse et la prostration, le médecin doit d'abord s'efforcer de produire un effet fortifiant d'une nature permacente; et, il obtiencra le plus grand succèsten employant comme remède une substance physiologique, qui, non seulement est de nature à s'assimiler à l'économie, mais qui possède en outre l'avantage de ne pas lui être étrangère.

Au nombre des parties constituantes des êtres organiques les substances connues sous les noms de CARBONATES et PHOSPHATES viennent en premier lieu; et cette dernière se rencontre dans toutes les parties du corps et c'est l'élément principal qui contribue au développement de la santé. Cependant, ce n'est que depuis peu que les sommités médicales ont attaché une importance marquée aux phosphates dans le traitement des maladies; et bien que des savants comme Bouvier, Guérin, Broca, Trousseau, Niemeger, et autres aient admis que plusievrs maladies chroniques proviennent souvent d'une déviation des lois normales de l'alimentation, ils n'ont jamais songé à déterminer quels sont les éléments qui font défaut ou qui ne sont pas en quantité suffisante dans l'économie, fait auquel il faut attribuér l'origine et les progrès de ces maladies.

Il y a quelques années, lorsque Bouvier affirmait que la profession médicale ne possédait "aucun remède propre à durcir les os d'un rachitique et que toute l'Europe partageait son opinion, les Drs Bache et Dusart, de Paris, comptant sur le résultat de leurs propres expériences, démontrèrent d'une manière claire que les phosphates et surtout le phosphate de chaux, ne sont pas ses substances inertes dans le système; mais qu'au contraire, elles jouent un rôle actif dans l'accouplissement de certains phénomènes qui contribuent au soutien de la vie et au développement des êtres organiques.

Des agriculteurs d'expérience se demandèrent alors si les phosphates étant nécessaires au développement des êtres animés, pourquoi ne serviraient-ils pas au développement des plantes, puisque ces sels se rencontrent en proportion bien équilibrée, tant chez les animaux que dans les plantes. La chimie leur a enseigné que les végétaux sont chimiquement composés de deux principes différents—d'une substance *arotique*, à peu près semblable à celle qui se rencontre chez les animaux, et d'une substance *ligneuse*, fermant le corps principal de la plante; et que, tandis que l'analyse démontre que la substance ligneuse ne contient que des traces de shosphate, on constate que la substance azotique renferme presque tout le phosphate qui existe dans la plante. De plus, la science démontre que la substance azotique et le phosphate se remplacent l'une et l'autre continuellement et que, après avoir contribué à l'organisation de nouveaux tissus, ces substance suivent une direction ascendante pour se concentrer enfin dans la graine—la dernière phase de l'absorption. Un fait digne de remarque, c'est que De Saussure et Garreau ont constaté que la cendre des tiges et des premières feuilles du bourgeon contenait beaucoup de phosphate, tandis qu'au contraire, après la maturité du grain, la cendre de la tige fournissait de la cendre ne contenant qu'une petite quantité de phosphate.

Liebig et Boussignault ont démontré qu'une plante, telle que le blé, peut germer dans une terre complètement dépourvue de phosphate, mais *qu'elle ne peut produire de fruits*: à une certaine phase de son développement, la végétation s'arrête lorsque tout le phosphate que contient le germe est épuisé au profit de nouveaux organes. En conséquence, le phosphate est un "agent mécanique" qui préside à cette formation; et l'on peut affirmer avec raison que s'il était possible d'enlever d'un grain de blé le phosphate qu'il contient sans altérer sa forme organique, ce grain de blé enfoui dans la terre, se décomposerait rapidement sans donner le moindre signe de terminotioo. Afin de profiter de ces faits et d'autres, qu'il est inutile de signaler de nouveau, des chimistes conseillent l'usage des engrais de phosphates sur des terrains épuisés, et l'adoption presque universelle de ce procédé démontre simplement que la chimie, bien qu'elle puisse faire des découvertes, ne pent soutenir des théories contraires aux lois de la nature.

Des phénomènes à peu près analogues se révèlent dans le règne animal. Ainsi, le pèosphate de chaux non-seulement forme la masse de la charpente osseuse, mais en outre il imprègne tous les tissus où il subit une décomposition partielle, contribuant ainsi à la transformation des organes. Chez l'homme ce sel se rencontre en plus grande quantité que chez les êtres d'un ordre inférieur; et ceci semble démontrer que la quantité de chaux chez les êtres organiques est en proportion de leur activité. De fait, des expériences ont démontré l'exactitude de cette prétention. Lehmann, dans sa *Physiologie Animale*, démontre clairement que chez les êtres animés, le phosphate de chaux se rencontre sous la forme d'une combinaison particulière, et *qu'il est plus que probable que sa présence est la cause détrimentale de certains changements que subissent les substances albuminences pendant la vie: de plus, que plusieurs autres faits démontrent que ce sel est tout à fait indispensable à la formation du tissu cellulaire, et que, dans ces parties où les nouvelles cellules sont en voie de formation, le phosphate de chaux abonde; qu'on a constaté la présence du phosphate partout où se forme les fibres et les cellules; qu'enfin, le sang qui coule des organes où la vigueur est plus caractérisée contient toujours moins de phosphate que le sang veineux, qua s'échappe des vaisseaux capillaires se reliant aux organes dont l'activité vitale est moins marquée.*

Nots pouvons donc en conclure:

Que les phosphates sont indispesnables à la formation du tissu cellulaire, et que les êtres animés privés de phosphates pendant une période plus ou moins longue deviennent malade, s'épuisent et meurent. En fournissant au système du phosphate en quantité suffisante, on arrête les progrès du dépérissement et le rétablissement de la santé s'ensuit.

On doit mentionner un autre fait, savoir, le rôle que joue la phosphate comme agent nutritif. Disons, en deux mots, qu'il agit comme un stimulant énergique et son premier effet est d'activer le phénomène chimique de la digestion. Lorsqu'il est combiné avec d'autres agents, comme la PHOSPHATINE, il subit, sous l'côet du jus gastriqde, une transformation part'elle qui la rend propre à l'assimilation, puis il se repand immédiatement dans le sang et ensuite dans toutes les parties du corps.

VENTE PAR ENCAN

PAR THOMAS J. POTTER.

MATERIEL DE FERME, CHEVAUX, BÊTES A CORNES, USTENSILES, HARNAIS, etc, y compris de bons taureaux et vaches Ayrshire, bons chevaux de route, magnifiques chevaux de fermes, jument pur sang, excellente pour la voiture et la selle; c'est une des meilleures sauteuse de l'île, etc., etc.

Vente à la ferme de M. L. H. COUTU, Pointe-aux-Trembles, près du village.

JEUDI, LE 15 MARS, A 10 HEURES
THOMAS J. POTTER,
151 Encanteur.

INAUGURATION

Marsan & Lafond

INAUGURERONT CETTE SEMAINE.

Leurs Nouveautes

de tous les départements, et vendront d'ici au 1er d'Avril, à

20 o/o DE DEDUCTION

—AINSI—

Achetez vos Etoffes à robes chez Marsan et Lafond
Ou vous êtes certaines d'y trouver satisfaction.
Leurs mirais, franges et autres garnitures sont les plus nouveaux, soyez en sûr:
Mérinos, Alpacas, Cordés et Cachemire, sont à très bas prix, on doit vous le dire.

TWEEDS

Chez MARSAN ET LAFOND

MESSIEURS,

Donnez votre mesure,
Pour un habillement,
Vous aurez, on vous l'assure,
Un bon accoutrement.

Dans tous les departements, les plus difficiles seront contents.

Un bon tailleur est attaché à l'établissement.

TOUJOURS UN SEUL PRIX

Chez Marsan et Lafond

—207—

Rue Saint-Laurent

(Entre les rues Saint-Laurent et Mignonne.)

AU BON MARCHÉ.

ALPH. VALIQUETTE

(Importateur de Marchandises Sèches en gros et en détail)

Nos 31 et 33 Rue Saint Joseph

J'ai décidé, à la demande d'un grand nombre de mes pratiques, de commencer plus à bonne heure ma vente annuelle pour faire place. **LUNDI, le 5 courant,** sera l'ouverture, et je prie tous ceux qui désirent profiter de la grande réduction des prix, de venir à bonne heure afin d'éviter l'encombrement.

Indienne anglaise de grande largeur, de 10c, 12c et 14c, reduite à 6, 8 et 10c.

Coton fort, coton carreauté, coton à chemises réduits aux prix du gros.

Etoffes à robes en grande variété, de 15c, 20c et 25c, réduites à 10c, 12c et 15c.

Batiste unie, batiste croisée, jeannette, réduits aux prix du gros.

Velveteen barré, velveteen moiré, velveteen broché, de 75c, à 90c, réduits à 35c et 45c. Velours de soie moiré, velours de soie estampé, velours de soie barré, réduits au prix du gros.

Les célèbres soies moirées gros grains de Panson, valant $1, réduites à 55c.

Satin uni, satin barré, satin moiré, réduit au prix du gros.

Cachemire noir, cachemire de couleur, valant 40 et 50c, réduit à 25 et 29c.

Corps et calçons, valant $1, réduits à 75c.

Chemises blanches et de couleur, valant $1.25 et $1.50, réduites à 65 et 75c.

Cols, Collets, écharpes en soie et cachemires, réduits au prix du gros.

Manteaux réduits au prix de la manufacture.

Etoffes à manteau valant $1, $1.50 et $1.75c réduites à 50, 60 et 75c.

Une réduction de 40 pour cent sur toutes les autres marchandises non mentionnées dans cette annonce.

PRINTEMPS 1883

C. ROBERT

61, Rue Saint-Laurent,

vient justement de recevoir un assortiment complet de chapeaux anglais et américains, dans les derniers goûts,

Il fabrique aussi sur commande les *Pull-over* et les chapeaux durs.

—PRIX RAISONNABLES —

Pelleteries de toute sorte à grande réduction en ce moment.

Une visite est sollicitée.

No. 61, Rue St-Laurent.

149—aff

DEMENAGEMENT

M. TESSIER

Le marchand bien connu du No 353 rue Saint Joseph, informe ses nombreux clients et le public en général que pour répondre aux besoins de son commerce qui ne fait qu'augmenter, il s'est transporté dans un magasin plus grand et plus confortable.

209, RUE McGILL

(Entre les rues Notre-Dame et Récollet)

M. TESSIER profite de cette circonstance pour offrir ses remerciements pour le patronage bienveillant et de plus en plus nombreux qui l'a favorisé, et il espère que cet accueil flatteur lui sera continué dans l'avenir. 104 om

PRÊT MINTENANT! PRÊT MAINTENANT!

L'assortiment le meilleur et le plus complet de vêtements de dessous de la cité pour femmes et enfants. L'énumération de quelques articles de ce genre donnera une idée de notre magasin.

Vêtements d'enfants

comprenant Robes de baptême, Robes d'intérieur, Jupes, Corsets, etc., etc., chez

LIGGET & HAMILTON.

Vêtements de filles

COMPRENANT

Caleçons	2 ans,	6 ans,	8ans, 10 ans
Jupons	do	—	do
Chemises	do	—	do
Vêtements de nuit	do	—	do

Habillements pour tout âge chez

LIGGET & HAMILTON.

Vêtements de Femmes

Chemises à 35 cents et au-dessus,
Caleçons à 35 cents et au-dessus,
Jupons à 45 cents et au-dessus,
Vêtements de nuit à 65 cents et au-dessus,

Grande variété de Cache-corsets, etc., etc. Tabliers de toilette et tabliers de cuisine de différentes formes à très bas prix, chez

LIGGET & HAMILTON.

Imperméables Langtry à $1.10

CHEZ LIGGET & HAMILTON.

Comme nous n'avertissons pas pour tromper, mais que nous pensons ce que nous disons, nos clients peuvent comparer nos articles avec ce que nous leur annoncons.

LIGGET & HA

FEUILLETON

Le Secret du Nègre

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

—Et la torture t'aurait-elle fait parler !

Nannette, dès qu'elles eût posé cette question, s'en repentit ; car elle sentit les mains de Naranja qui se glaçaient dans les siennes.

—Je n'ai pas peur de mourir, balbutia celle-ci, je veux que mon bien-aimé comte rachète le chateau de ses aïeux... mais la torture !

Elle frissonna de la tête aux pieds.

—Le corps du nègre n'était qu'une plaie ! ajouta-t-elle en cachant son visage sous ses couvertures. Ah ! j'ai pensé bien souvent que je n'aurais pas dû me coucher sur ce lit qui est aux morts !

Puis, distraite soudain et se leva sur son séant :

—Jonathan est-il parmi ceux qui s'apprêtent ? demanda-t-elle.

Nannette plongea un regard au dehors par chacune des deux croisées.

—Non, dit-elle, je ne le vois pas.

—Que je te dise, reprit Naranja. La torture n'aurait rien fait, mais je n'y aurais peut-être pas eu beaucoup de mérite. De loin, je croyais savoir. J'avais appris par cœur un plan, un itinéraire, une leçon. Les choses qu'on apprend par cœur s'oublient. Peut-être me souviendrais-je si j'avais la carte du pauvre nègre sous les yeux ; mais sans la carte, je n'ai rien dans la mémoire, sinon des choses inutiles et confuses. J'entends parfois, quand nous sommes en route, un nom de lieu qui m'est connu, mais je ne saurais dire dans quel ordre ces lieux se placent, et les détails de la piste m'échappent.

—Entièrement ? interrogea Nannette.

—Entièrement... sauf un seul !

Elle eut un frémissement et rapprocha l'oreille de Nannon de ses lèvres.

—La tonne est cachée, dit-elle si bas que sa compagne eut peine à l'entendre, au centre d'une clairière au pied de trois grands gommiers morts.

Nannon tressaillit et son regard se porta malgré elle vers la fenêtre du sud.

Du lit où elle était, elle pouvait voir un groupe d'aventuriers abreuvant leurs chevaux tout sellés à la pointe la plus méridionale du creeck. La lueur de torches éclairait vivement le tertre de gazon et la partie inférieure des deux gommiers, dont le sommet se perdait dans la nuit. Un troisième tronc était couché dans l'herbe.

—Ces gommiers morts, dit-elle, sont un des traits distinctifs du pays, on en rencontre partout.

—C'est vrai, répliqua Naranja. Mais voilà trois jours et trois nuits que nous sommes campés en ce lieu, et chaque fois que je regarde ces grands gommiers morts, j'ai comme une fièvre... La nuit qui précéda ton arrivée, j'ai voulu me lever pour aller voir.

—Et qui t'a arrêtée ?

—J'ai entendu la sentinelle qui armait son revolver.

—Au souper ! crièrent plusieurs voix au dehors. Maître Jonathan donne douze pintes de sherry pour qu'on boive au succès de l'entreprise.

—Et tu as dit, murmura Naranja, que ta chanson bretonne appellerait la réponse de l'oiseau-moqueur ?

—S'ils sont là près de nous.

—Les crois-tu près de nous ?

—J'en suis sûre.

L'une des tentes s'éclaira vivement. Toutes les torches y étaient réunies, et l'on voyait, détachés en silhouette, tous les chevaux piqués à l'entour. Les deux jeunes filles restèrent un instant silencieuses, comme si elles eussent hésité à se communiquer leur pensées.

—Parle-moi, je t'en prie, dit Anhita la première. Mon front me brûle...

—Il ne faut pas concevoir d'espérances trop hâtives, petite sœur.

—Parle-moi ; j'ai besoin qu'on empêche ma pauvre tête de se perdre. Si demain nous allions nous éveiller heureuses et libre ?

—Te sens-tu assez forte pour monter à cheval, Naranja ? demanda tout à coup Nannette.

Oui ; assez forte pour faire cent lieues à cheval si mes deux mains sont nouées sur sa poitrine. Mais parle-moi ; il n'est pas l'heure ; raconte moi ton voyage.

—Ce ne sera pas long. Ton médecin Bernard et ton prétendu prêtre dont je n'ai jamais pu prononcer le nom, sont deux coquins affublés de titre volés, afin de te donner confiance. Eux et Jonathan ont parlé presque tout le temps une langue qui ne m'est pas connue ; mais j'ai compris des mots ça et là et j'ai deviné le reste. Ils ont ri ensemble des deux cent mille francs que Jonathan m'a promis...

—Oh ! pour être un bandit, répliqua Naranja en riant, Jonathan est un parfait bandit... et ceux du Mexique, mon pays, sont les plus coquins de l'univers entier !

—Il n'y aura de payé, en cette affaire, que le mémoire de la vicomtesse Fanfare.

—La femme de *l'Oiseau-Jaune*. Elle m'a donné là-bas de bien bons conseils, va.

—Je m'en doute ! Quand au prêtre, on doit t'avouer un jour ou l'autre que tu es veuve...

—En vérité ! s'écria la jeune femme qui frissonna.

Elle ajouta en se jetant au cou de Nannette :

—Mais si tu n'étais pas venue, ma sœur chérie, je l'aurais cru et j'en serais morte !

Nannette lui rendit ses baisers et reprit :

—On dirait une dispute là-bas !

Des clameurs, en effet, s'élevaient sous la tente illuminée.

—On se dispute souvent, murmura Naranja avec un gros soupir, et je suis toujours la cause de la dispute. Sam et Tom soutiennent que, si on me serrait les tempes avec une corde, au bout d'une heure le secret de la tonne d'or serait connu.

—Et Jonathan a-t-il des partisans ?

—Il en avait, mais on ne trouve pas la tonne d'or !

Les clameurs redoublèrent. La voix de Jonathan les domina et un coup de feu retentit.

La tête de Naranja s'affaissa, faible, sur les coussins.

Un silence de tombeau se faisait maintenant sous la tente.

—Il a encore tué un homme pour moi ! murmura la jeune femme.

Jonathan sortit le premier dela tente e sa noire silhouette se détacha, droite et haune, sur la toile éclairée au dedans. Quatre hommes sortirent derrière lui, portant un cadavre sur deux carabines recouvertes d'une planche. Puis on vit paraître le reste de la troupe muette et sombre.

Jonathan avait toujours le pistolet à la main.

—A cheval ! commanda-t-il.

Les aventuriers obéirent, à l'exception de ceux qui portaient le cadavre.

Jonathan rentra. Le sol résonna le galop de la cavalcade, et les quatre porteurs se dirigèrent vers le tertre de gazon, au-dessus duquel les deux grands gommiers étendaient leur branches mortes. D'un geste, Jonathan leur avait désigné ce lieu de sépulture.

XV

La lune se levait à l'horizon dans un de ces ciels profonds et limpides qui suivent souvent les journées pluvieuses. Il y avait longtemps déjà que le bruit des chevaux galopants s'était perdu au lointain.

Est-ce au lointain qu'il faut dire ? Nannette n'eût point fait cette remarque, car la vie de Melbourne ne peut enseigner à une Parisienne les prudences et les défiances du désert ; mais Naranja venait des steppes sonoriennes, plus sauvages que le bush australien même : Naranja observa que le bruit de la cavalcade s'éteignait plus tôt qu'il n'eût fallu.

Cela pouvait provenir de l'état du sol, détrempé par la pluie abondante et par conséquent moins sonore ; mais cela pouvait avoir aussi pour cause un arrêt subit L'origine de cet arrêt lui-même n'était pas une charade bien difficile à deviner. Il y avait une conspiration dans l'air. Jonathan venait d'accomplir un acte de férocе vigueur. C'était peut être son dernier coup d'état.

Naranja garda pour elle ces réflexions qui la préoccupaient vivement. Elle avait autre chose à dire à Nannette, dont l'attention était accaparée par les porteurs du cadavre.

Ceux-ci s'étaient arrêtés, en effet, en avant du tertre que veloutait un gazon si touffu et qui, maintenant, sous les rayons de la lune, apparaissait comme un rond noir au milieu de la clairière, teintée d'un jaune livide. Ils avaient piqué en terre leur torche qui éclairait le cadavre, couché sur la pente septentrionale du tertre et par suite incliné selon l'angle le plus favorable pour que le regard de Nannon le pût embrasser des pieds à la tête. C'était un jeune homme à la figure fade, encadrée dans un collier de barbe blonde : un Anglais, sans doute. Il avait le front horriblement fracassé.

Je ne crois pas qu'on puisse dire de Nannette qu'elle avait peur, Nannette était un de ces dévouements absolus, une de ces nobles consciences qui engendrent le type même de la vaillance. Cependant, la vue de cette hideuse blessure lui serrait le cœur. Elle sentait plus vivement qu'une autre l'absence de toutes ces protections qui l'avaient sans cesse entourée, elle, la civilisée. Cette mort était un avertissement et une menace. C'est ainsi bien souvent, là-bas, pour la vie comme pour le jour : il n'y a pas de crépuscule.

Aussi tressaillit-elle avec violence, quand Naranja qui s'était dressée sur son séant lui dit à l'oreille et sans précaution aucune :

—Chante, maintenant !

Chanter ! Elle ne comprit pas au premier moment. Son regard se reporta malgré elle vers le cadavre incliné, tout ruisselant des lueurs de la lune et de la torche, les unes rougeâtres, les autres livides.

Les cinq hommes qui entouraient le mort allumaient paisiblement leurs cigarettes et s'asseyaient en rond sur l'herbe épaisse du tertre, comme pour tenir conseil. Tout le reste de la clairière, y compris les tente, était solitude et silence, à l'exception des deux points où se tenaient debout les sentinelles. Naranja répéta :

—Chante donc !

Et comme Nannon ne comprenait point encore, la jeune femme ajouta avec son ardent sourire :

—Chante la chanson de Bretagne qui attire la réponse de l'oiseau-rieur.

—Jonathan n'est pas parti avec les autres, objecta Nannette dans le premier mouvement de sa surprise.

—Peu importe.

—Ces quatre homme qui sont là...

—Ne t'inquète pas de cela.

—Les sentinelles...

—Bah !...

Naranja, se disant, haussa les épaules. Nannette hésitait encore, bien qu'elle fût à bout d'objection.

—Ah ça, petite sœur, dit naïvement Anhita, pourquoi es-tu venu, alors ?

Nannette rougit et ne fit qu'un bond vers la fenêtre qu'elle ouvrit. L'instant d'après sa voix éclatante et claire lançait dans la nuit les premières notes de sa chanson :

A Sainte-Anne en Auray
J'irai pieds nus sur la route....

—Silence ! ordonna l'une des sentinelles. Nannette continua.

Et je lui porterai
Les plus beaux bouquets qu'jaurai..

L'autre sentinelle arma sa carabine. et du groupe des porteurs qui entouraient le cadavre, cette question partit :

—Quelle diable de mécanique est-ce là ?

A CONTINUER.

LES INVENTEURS—Sont priés de correspondre avec R. A. Kellon solliciteur de brevets, au Canada et à l'étranger No 156e rue Saint-Jacques.
Marques de fabrique, dessins et droits d'auteurs enregistrées.
Onze années d'expérience.

CARTE—A tous ceux qui souffrent de la débilité nerveuse et de la faiblesse générale, etc., causées par des erreurs et des imprudences de jeunesse, j'enverrai gratis un remède qui vous guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe adressée à vous-même au REV. JOSEPH T. INMAN, Station D. New-York City.

NE LES FAITES PAS EXTRAIRE—Le "One m'nute Toothache Cures" du Dr Newton rend heureux en 60 secondes précises. En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix : 15 cents.

POUR LES
Rognons, le Foie et les Organes Urinaires
Le meilleur purificateur du sang.

Il n'y a qu'une manière de guérir une maladie quelconque, c'est d'en faire disparaître la cause—quelle qu'elle soit. Les grandes autorités médicales contemporaines déclarent que presque toutes les maladies sont dues aux désordres des rognons ou du foie. Rétablir ceux-ci, c'est donc la seule manière de s'assurer la santé. C'est en cela que le WARNER'S SAFE CURE s'est acquis sa grande renommée. Il agit directement sur les organes et le foie, et en les rétablissant dans leur état normal, chasse la maladie et la douleur du système. Contre les désordres des rognons, du foie et des voies urinaires ; contre les pénibles maladies des femmes ; contre la malaria et les désordres physiques en général, ce grand remède n'a pas d'égal. Soyez en garde contre les imposteurs, les contrefaçons et les coctions qu'on prétend être aussi bonnes. Contre la Diabète, demandez le WARNER'S SAFE DIABÈTE CURE.

H. H. WARNER & Cie
Toronto, Ont., Rochester, New-York, Londres, Angleterre.

LES PILULES DE CARTER POUR LE FOIE
GUERISSENT
Le mal de tête nerveux ou bilieux et soulagent tous les troubles resultant de l'état bilieux du système, tels que Etourdissements, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quoique leur plus grand succès ait été de guérir
LE MAL
De tête nerveux ou bilieux, cependant les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également bonnes pour la Constipation, guérissant et prévenant cette indisposition ennuyeuse. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimulent le foie et règlent les intestins. Si elles guérissaient seulement le mal
DE TETE
Elles seraient encore inestimables pour ceux qui souffrent de cette maladie ; mais heureusement que leurs bons effets ne s'arrêtent pas là, et ceux qui en feront une fois usage trouveront ces petites pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer, mais après tout le mal de tête
NERVEUX
Ou bilieux est le cauchemar de tant d'existences que c'est dans ce partout que nous vantons nos pilules. Nos pilules guérissent tandis que d'autres n'en font rien.
Les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont très petites et très faciles à prendre. Une ou deux sont une dose. Elles sont strictement végétales et n'irritent pas, leur action étant agréable à tous ceux qui en font usage. En fioles de 25 cents, cinq pour $1. En vente par les Pharmaciens partout, ou envoyées par la malle.
CARTER MEDICINE CO,
New York.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham
Guérison certaine pour toutes les faiblesses de la femme, y compris Leucchorrée, Menstruation irrégulière et douloureuse, Inflammation et Ulceration de la matrice, Spasmes, Prolapsus utéri, etc.
Agréable au goût, efficace et immédiat dans ses effets. Il est d'un grand secours pendant la grossesse, soulage les douleurs du travail et aux périodes régulières
Les médecins en font usage et le prescrivent volontiers.
Pour toutes faiblesses générales, il ne le cède à aucun remède connu et pour toutes maladies des rognons il est "le plus grand remède du monde."
Les maladies des rognons chez l'un et l'autre sexe sont grandement soulagées par son usage.
Le Purificateur du Sang de Lydia E. Pinkham extirpera tous vestiges des humeurs du sang, et donnera en même temps de la force au système. Ses résultats sont aussi merveilleux que ceux du Composé.
Le Composé Végétal et le Purificateur du Sang sont préparés aux Nos 233 et 235 Western Avenue, Lynn, Mass. Prix de chaque, $1. Six flacons pour $5. Envoyés par la malle sous forme de pilules, en de lozenges, sur réception du prix, $1 la boîte pour chaque. Mde Pinkham répond volontiers à toutes lettres d'informations. Envoyez un timbre de 3cts pour un pamphlet.
Les PILULES POUR LE FOIE DE LYDIA E. PINKHAM guérissent Constipation, Constitution bilieuse et Dérangement du foie. 25 cents la boîte.
En vente dans toutes les pharmacies

Fabrique à Stanstead, P. Q.—Les pharmaciens en gros le fournissent au commerce.

Employez le Sirop
DE
GOMME D'EPINETTE ROUGE
DE
GRAY
POUR
LA TOUX ET LES RHUMES

Guerison Certaine
SANS REMÈDES
BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLUBLES DE ALLAN, brevetée 16 Oct. 1876.
Une boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours au moins.
Une boîte No 2 guérira les cas réputés incurables, quelleque soit le temps qu'ait duré la maladie.
Plus de doses nauséabondes de cubabe, de copahu ou d'huile de bois de sandale, qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac.
Prix $1.50. En vente chez tous les pharmaciens ou expédié par la poste sur réception du prix. Pour plus amples renseignements, demander les circulaires. Adresser : Boîte 1532, bureau de poste.
J.C. ALLAN & Co.
83, John Street, New-York.

TOUT RETARD EST DANGEREUX
Quand vous avez un rhume de cerveau ou de poitrine, soignez-vous. Le Beaume Pulmonaire de Cerisier du Dr Wilson est le meilleur remède et le plus recommandé. Il est facile à prendre et ses bons effets se font sentir de suite. Aucune maladie de la gorge ou des poumons ne peut y résister. La main bienveillante de la Providence a donné aux hommes les moyens de guérir les maladies qui résultent de leur propre négligence. Le baume Pulmonaire de Cerisier du Dr. Wilson est un composé de ces moyens. L'un enlève l'inflammation, l'autre les adoucit, un troisième règle les fonctions du cœur, de l'estomac et d'autres non moins précieux finissent tous ensemble par soulager les hommes.
IL N'EST PAS ETONNANT
alors de voir ce remède recommandé par des milliers de personnes qui l'ont employé dans l'Amérique du Nord et de le voir contrefait et imité. Le nom du remède pur est le Baume de Cerisier du Dr Wilson et le nom apparaît en entier sur chaque bouteille. Toute bouteille vendue ne portant pas ce nom en entier est une contrefaçon.
Vendu partout à 25 cts. et 40 cts. par bouteille.
J. W. BRAYLEY,
MONTREAL.

ELIXIR
VÉGÉTAL BALSAMIQUE
DE
N. H. DOWNS
A été éprouvé depuis CINQUANTE-TROIS ANS et reconnu comme le meilleur remède pour la guérison de la CONSOMPTION, les RHUMES, la TOUX, la COQUELUCHE et toutes MALADIES DES POUMONS chez les vieillards ou les jeunes gens;
EN VENTE PARTOUT
PRIX:
25 Cents et $1.00 la Bouteille.

LAROSE---LINIMENT DE FAMILLE
Une guérison certaine pour : Rhumatisme, Mal de Reins, Névralgie, Mal de gorge Enflures, Brûlures, Engelures, Entorses, Maux, Mal de Dents, Mal d'Oreilles, Jointures roides.
Pour CHEVAUX et BESTIAUX
Une guérison certaine pour : Eparvin, Galls, Sweeney, Gourmes, Crevasses, Farcatignures, Jointures roides, et Blessures de toutes sortes.
En vente chez tous les pharmaciens,
H. SUGDEN EVANS & Co,
Agents, Montréal.

Sirop des Enfants
Du Dr CODERRE

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.
Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.
Demandez le Sirop du Dr Coderre et n'en achetez point d'autre.
En vente par tout le Canada et les Etats-Unis.
PRIX, 25 cts LA BOUTEILLE
SEUL PROPRIETAIRE :
B. E. McGALE, Pharmacien
201, Rue Saint Joseph
MONTRÉAL 124 A C

SPRUCINE !

Préparation garantie de Gomme d'Epinette, de cerisier sauvage et Marrhube (Horum).
Une des meilleures préparations connues pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, du Croup, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons. Prise avec de l'huile de foie de morue, dès les premiers symptômes de la consomption, elle est d'une valeur incalculable.
Le SPRUCINE, comme remède contre le Rhume, n'a pas d'égale.
C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Epinette, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas en demandant la SPRUCINE ; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de la fabrique.
A vendre partout à 25 et 50c la bouteille.
E. B. McGALE, Chimiste,
124 A C 201, rue Saint Joseph, Montréal.

Dr A. A. FOUCHER
Chirurgien oculiste et auriste de l'Hopital Notre-Dame, Montreal
Bureau et résidence : 82, rue St-Denis
Consultation : De midi à trois heures. 151

J. S. MAYO
9, Rue Commune, Montreal
Importateur et Fabricant
D'HUILES LUBREFIANTES
DE TOUTES SORTES
Spécialités :
Huile à cylindre
Huile à machine à coudre
Huile de lard
A vendre à des prix très réduits et à des conditions libérales. 205 a

TEMPS D'INACTIVITE
Janvier est pour nous le temps le moins actif, mais si vous êtes sages, vous en profiterez pour faire teindre ou nettoyer, tout prêts pour le printemps, vos robes de soie et vos manteaux de velours. Nous nettoyons aussi parfaitement, d'après notre nouveau procédé, les habits d'été que vous avez mis de côté, sales et qui sont susceptibles d'être piqués des mites. Tout ouvrage exécuté par nous est garanti sans égal dans le Canada.
Teinturiers qui ont obtenu la médaille d'or.
BRITISH AMERICAN DYEING CO
Bureaux : No 521, rue Saint Joseph.
" No 221, rue McGill.
" No 636, rue Sainte Catherine—3

WANZER

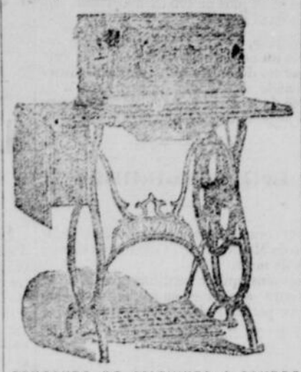

CONCOURS DE MACHINES A COUDRE
Lisez ce qui suit :
1882, TORONTO—Seule médaille décernée en Canada.
1880, MONTRÉAL—Premier prix et diplôme de première classe.
1881-82—Aucun prix d'accordé à Montréal.
1881 à 1882—Premier prix à toutes les expositions, 200 fois, Dublin, Paris, Philadelphie, en Australie, etc.
Seule fabrique importante en Canada de machines à coudre à bras d'acier.
Garanties pour cinq ans.
WILLIS & CO
402 et 404, rue Notre-Dame
Coin de la rue Saint Pierre, Montréal.
N. B.-Salaire ou commission élevée à des agents honnêtes. 14

Bois de Sciage
A. HURTEAU et FRERES
No 92, RUE SANGUINET, No 92
Offrent en vente à des prix très réduits un lot considérable de bois de construction de toutes sortes, embouveté et uni, lattes, bardeaux sciés et fendus. 128

BOURGOUIN & THIBAULT
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
ET DE CHARPENTE
COIN DES RUES
Saint Bonaventure et Craig
MONTRÉAL.
Constamment en main une grande quantité de
Pin, Pruche, Epinette, Lattes, Bardeaux, Bois Franc, etc.
Aussi bois de charpente de toutes dimensions à des prix très réduits 230

DUFRESNE & JODOIN
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
EN GROS ET EN DÉTAIL
CLOS, 484 à 494, RUE SAINT JOSEPH
Coin Sud-Est de la rue Guy
Bureau, 496 Rue Saint Joseph
Nous offrons spécialement en vente dans le moment, un million de pieds de pruche de 1 et 3½ pouces d'épaisseur, ainsi que des madriers de 3 pouces d'épinette sèche et de qualité extra.—221 ac

Bois pour Allumer le Feu
EN GROS VOYAGES
A vendre pendant 30 jours seulement aux prix réduits suivants :
Bouts de slabs..... $1.50
Rognures de caisses..... 2.00
Livré à domicile.
Henderson Bros
Scieries à la vapeur
No 342, rue William, et
130, rue Saint Constant
Commandes reçues par la malle remplies avec ponctualité. 801 a c

David Steel
MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBON
Charbon nouveau reçu tous les jours.
En mains, une quantité de charbon de bois, belle qualité, prix modérés.
No 22½, Place Victoria

J. B. Mantha & Cie
10, 12, 14 et 16
Rue Saint Charles-Borromee
MONTRÉAL.
FABRICANTS de PORTES et CHASSIS
Ont toujours en mains des PORTES, des CHASSIS et LUCARNES faits d'avance, Moulures, Cadres, Pilnthes, Tournage et Découpage de tous les patrons.
Grande et puissante chaufferie sur un système amélioré : aussi moulin à blanchir, à emboueter et à scier.
Toutes les commandes exécutées avec ponctualité, et qualité d'ouvrage supérieure. 41 ac

GRAVURES, CADRES, ETC.
Simard & Foerster
DOREURS
Fabricants de moulures dorées, imitations de noyer noir, érable et ébène, Corniches et Tringles pour Rideaux
Importateurs de gravures sur acier, photogravures, peintures à l'huile et chromos de toutes sortes en gros et en détail. En stock, un assortiment de glaces Anglaises et Allemandes.
Nos 658 et 665 Rue Craig
P. S.—Cadres de glaces et de gravures redorés et remis à neuf à bon marché. 79 a

Lavoie & Lefebvre
PEINTRES
Tout en remerciant leurs pratiques et le public en général de l'encouragement que l'on a bien voulu leur donner jusqu'à ce jour, profitent de l'occasion pour leur annoncer qu'ils sont prêts à exécuter toutes sortes d'ouvrages en peintures, tels que :
Décorations, dados et imitations, blanchissage, vitrage, etc,
Spécialité pour la pose des papiers en décoration et dados.
Le tout exécuté avec garantie, sous le plus court délai et à des prix qui défieront la compétition.
156, rue Saint Laurent,
MONTRÉAL

A. SICOTTE
FERBLANTIER et PLOMBIER
Et Ouvrier dans les Appareils à Gaz
FOSEUR DE
Fournaises à air chaud, de Baignoires, de Cabinets, et couvreur en Ferblanc, Tole galvanisée, Conducteurs de Tuyaux métalliques, etc.
331, — Rue Saint Laurent, — 331
MONTRÉAL 139

Cox & Green
OFFRENT EN VENTE
Des Rails d'acier, Tuyaux à gaz Tuyaux d'Aqueduc en fonte, etc., etc.
Agents de la Compagnie d'acier hématite de Barrow, limitée, et de la Laidlaw & Fils, de Glasgow, Edinburgh et Londres.—29

SOUMISSIONS
Des soumissions pour la reconstruction du portail et du toit de l'église de la paroisse de Saint-Hughes seront reçues par les syndics de la dite paroisse jusqu'au 27 mars courant.
Plans et devis préparés par MM. E. & D. A. Lapointe, visibles au bureau de E. Lafontaine, notaire, à Saint-Hugues, à partir de jeudi, le 15 mars courant.
Les dits syndics ne s'obligent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Saint-Hugues, 3 mars 1883. 147

AVIS
DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à lundi le 19 courant, à midi, pour l'actif de la "Canada Manufacturing Company," en bloc ou séparément, savoir :
Livres de dettes, articles de commerce, fabriqués et non fabriqués, machines, matériel, garnitures, outils, etc.
On peut se procurer les détails aux Nos 367 et 391 rue Notre-Dame.
On ne s'oblige pas d'accepter la plus haute soumission ou aucune des soumissions, et si on n'accepte aucune des soumissions on pourra entrer en pourparlers pour l'achat.
P. S. ROSS,
Liquidateur.
Montréal, 12 mars 1883. 153

Province de Québec, } In
District de Montréal. } the

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada

Le cinquième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-trois.
No 1496
Présent :
L'HONORABLE JUGE LORANGER.

LA CITÉ DE MONTRÉAL, corps politique duement incorporé, et ayant sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal,
Demanderesse.
vs
JOSEPH TÉLESPHORE CATY, ci-devant de la cité et district de Montréal, maintenant absent de la province de Québec, mais y possédant des propriétés,
Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de W. de C. Harnett, écuier, avocat de la demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de Harry R. Richards, un des huissiers jurés de cette cour, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile dans la province de Québec, en Canada, et ne peut être trouvé dans le district de Montréal, que le dit défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la cité de Montréal, appelé *La Minerve*, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles de la dite cité, appelé *The Montreal Daily Star*, notifié de comparaître devant cette cour, et là de répondre à la demande de la dite demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite demanderesse de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.
(De par la cour)
HUBERT, HONEY & GENDRON,
184 d P. C. S.

LA CITOYENNE
Compagnie d'assurance des Citoyens (The Citizens) du Canada.
CAPITAL souscrit..... $1,188,000.00
Fonds placés (voyez rapport du gouvernement)..... 352,161.20
Dépôts au gouvernement 112,000.00
SIR HUGH ALLAN, Président.
HENRY LYMAN, Vice-Président.
DIRECTEURS—J. B. Rolland, écr. Arthur Prevost, écr. Andrew Allan, écr. N. B. Corse, écr. Robert Anderson, écr.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
Assurances contre le feu, sur la vie, les garanties et les accidents, effectuées à des taux modérés, en s'adressant au bureau principal à Montréal :
179, rue Saint Jacques
Ou à
A. U. TESSIER, Agent de la cité. ARTHUR DESFOSSÉS Agent spécial.
Agences principales de la province de Québec : Québec—MM. H. C. Bossé & Cie, agents, Trois-Rivières—J. G. A. Frigon, écr, agt. Saint Hyacinthe—L. A. Laforce, écr, agt. Rimouski—P. L. Gauveau, écr, agt. Yamachiche—L. A. Lortl, écr, agt. Joliette—Dr M. S. Boulet, écr, agt. Sherbrooke—W. C. Lilford, écr, agt. Sorel—James Morgan, écr, agt. " A. A. Taillon, écr, agent. Stanfold—L. Lavergne, écr, agt. Coaticcoke—H. & H. Chagnon.
GERALD E. HART, Gérant-Général.
52

THE LIVERPOOL & LONDON & GLOBE
COMPAGNIE D'ASSURANCE.
ACTIF . . $31,000,000
Montant placé en Canada..... $8900,000
DIRECTEURS EN CANADA :
Hon. Henry Starnes, Président.
Thos Cramp, Ecr, vice-président.
Théodore Hart, Ecr, A. Hooper, Ecr, Edmond J. Barbeau, Ecr.
Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.
CYRILLE LAURIN, Agent de la cité.
G. F. C. SMITH, Secrétaire résidant.
Bureau principal et succursale en Canada :
16—Place d'Armes—16
MONTRÉAL.

"Imperial Fire Insurance Co"
DE LONDRES
BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA :
No 6, Rue HOPITAL, MONTREAL
RINTOUL, FRÈRES, Agents.
Capital souscrit . . . . £1,600,000 stg
Capital payé . . . . . 760,000 stg

HOTEL ET RESTAURANT Ed. FORTIN
216, rue Notre-Dame.
Entrée privée : 46 rue Saint Gabriel, et 221½, rue Notre-Dame.
M. E. Fortin prévient sa nombreuse clientèle et les voyageurs en général qu'une grande salle de billards est attachée à son établissement. Dans cet établissement on trouvera tous les articles concernant les jeux de billards et de *Pigeon-hole* à des prix très réduits, et à toute heure ; les repas sont servis avec satisfaction. Lunch complet, 25 cents de midi à 3 heures p.m. Prix très modérés.

St Lawrence Hall
Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à relausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.
H. HOGAN, propriétaire.
219 a S. MONTGOMERY, gérant.

Parloir E. L. Ethier
Coin des rues Gosford et Champ de Mars, près de l'Hôtel-de-ville
MONTRÉAL.
M. E. L. ETHIER ayant fait l'acquisition du restaurant de M. ROBERT, invite respectueusement ses nombreux amis et le public en général à faire une visite à son établissement, qu'il vient de remettre à neuf.
Aux Hôteliers.—Vous êtes spécialement invités à venir voir fonctionner une pompe à bière (nouveau système) qui, par l'action d'un mécanisme, a la qualité de conserver la bière jusqu'au dernier verre claire et bonne comme à l'ouverture du tonneau.
M. Ethier se fera un plaisir d'expliquer le fonctionnement de cette nouvelle invention, qui est d'un grand avantage pour les hôteliers et profitable pour les clients.
M. Ethier est le seul agent pour les Etats-Unis et le Canada. Avis à ceux qui désirent s'en procurer.
La grande renommée de restaurateur qu'il s'est acquise est une garantie pour ses clients, et nous nous dispenserons d'énumérer les noms des vins et liqueurs de premier choix qu'il a toujours en mains. Les prix sont à la portée de toutes les bourses.

CHEMIN DE FER
Canadien du Pacifique
DIVISION EST
Ligne rapide, Ligne directe, Ligne de première classe
POUR
OTTAWA
LA CAPITALE DU CANADA
Et les grands chantiers de bois du haut de la Rivière Ottawa.
Riches et élégants chars-palais sur tous les trains express de jour, et chars Pullman sur les trains de nuit.
A commencer de LUNDI, le 8 janvier 1882, les trains circuleront comme suit :
DEPART DE MONTRÉAL
9.30 a m.—Train à grande vitesse avec char-salon pour Ottawa, Pembroke et tous les points du haut de l'Ottawa
12.00—Express local du midi pour Saint-Jérôme et les stations intermédiaires.
4.20 p.m.—Express de l'après-midi pour Ottawa et ses stations intermédiaires.
5.00 p.m.—Train d'accommodation pour Sainte-Rose, Saint Jérôme, Saint-Lin, Saint-Eustache et tous les endroits à l'Est de Saint-Jérôme.
6.05 p.m.—Train-éclair de nuit avec char-salon pour Ottawa, Brockville et tous les points de l'Ouest. Char-salon pour Ottawa, et char Pullman pour Brockville, Toronto, Détroit et Chicago.
3.50 a m—Train mixte pour les stations à l'Est d'Ottawa, auxquelles le train rapide du matin n'arrête pas.
L'heure du départ de Montréal, ci-dessus indiquée, est pour le nouveau terminus de la cité, gare de la porte de Québec.
Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table des heures et autres informations concernant les passagers, s'adresser au bureau des billets, 193, rue Saint Jacques,
GEO. W. HIBBARD, Asst. Agt Gén. des Pass.
W. C. VANHORNE, Gérant-Général. ARCHER BAKER, Surint. Général.
Montréal, 1er Nov. 1882. 71

Chemin de fer du Nord
A PARTIR DE
LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1882
Les trains circuleront comme suit :

	Mixte	Malle	Express
Départ d'Hochelaga			
pour Québec	4.00 a.m	3.00 p.m	10.00am
Arrivée à Québec	7.00 p.m	9.50 p.m	6.30 a.m
Départ de Québec pour Hochelaga	5.20 a.m	9.10 a.m	10.00pm
Arrivée à Hochelaga	8.30 p.m	4.30 p.m	6.30 a.m
Dép. d'Hochelaga pour St Félix de Valois	5.15 p.m		
Arrivée à St Félix de Valois	8.20 p.m		
Départ de St Félix de Valois	5.20 a.m		
Arrivée à Hochelaga	8.50 a.m		

Tous les trains de passagers sont pourvus de chars-palais le jour et de chars-dortoirs la nuit.
Les trains du dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. P. M.
Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du